

The cover features a large green triangle on the left side, pointing towards the right. Inside this triangle, the text 'RAPPORT D'ACTIVITÉ' is written in white, bold, uppercase letters. Below this, the year '2023' is displayed in green, bold, uppercase letters within a white rectangular box. To the right of the green triangle, there are two large, white, stylized arrow shapes pointing right, one above the other, with green outlines. Two thin green diagonal lines are positioned above and below the main green triangle.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2023



# SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	5
2.	L'ORGANISATION DE L'INSTITUT EN 2023 .....	7
2.1.	Le Bureau de l'Institut .....	7
2.2.	Le Conseil d'Administration .....	7
2.3.	Le Conseil scientifique .....	9
2.4.	L'équipe de l'IFJR .....	11
2.4.1	Le siège de l'Institut.....	11
2.4.2	Les antennes interrégionales de l'Institut .....	12
3.	L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR .....	14
3.1.	Le développement des antennes en 2023 .....	14
3.2.	Les activités d'appui et de soutien conduites par les antennes en 2023 .....	16
3.2.1	Les activités d'appui consistant en un accompagnement méthodologique.....	16
3.2.2	Les activités d'appui consistant en l'animation de médiations restauratives en subsidiarité .....	18
3.3.	Le bilan des interventions des antennes .....	20
3.3.1.	Le bilan de l'antenne nord-est .....	20
3.3.2.	Le bilan de l'antenne sud-est .....	24
3.3.3.	Le bilan de l'antenne sud-ouest .....	28
3.3.4.	Le bilan de l'antenne Réunion .....	32
3.3.5.	L'expérimentation sur les cours d'appels de Toulouse et Aix-en-Provence .....	33
4.	LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE .....	37
4.1.	Le film « Je verrai toujours vos visages » - Jeanne Herry – 29 mars 2023 .....	37
4.2.	Le 2 <sup>ème</sup> congrès international de l'Institut Français pour la Justice Restaurative – 19 et 20 octobre 2023 .....	40
4.3.	La communication globale en 2023 .....	41
4.3.1.	Le site internet .....	41
4.3.2.	Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram).....	41
4.3.3.	Les webinaires mensuels .....	42
4.3.4.	La lettre d'information mensuelle.....	43
4.3.5.	Les événements et la semaine internationale de la Justice restaurative .....	43
5.	L'OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE RESTAURATIVE .....	46
5.1.	La situation des programmes en 2023 .....	47
5.2.	Les mesures de justice restaurative en 2023 .....	49

6.	LA FORMATION .....	52
6.1.	La formation en 2023 .....	52
6.1.1.	L'offre de formation .....	52
6.1.2.	L'activité en 2023 .....	53
6.1.3.	Les personnes formées en 2023 .....	54
6.2.	La formation depuis 2011 .....	55
6.2.1.	Des origines à ce jour .....	55
6.2.2.	Le certificat d'aptitude à l'animation des mesures de justice restaurative.....	56
6.3.	La répartition géographique des personnes formées.....	57
6.3.1.	Les stagiaires du module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR .....	57
6.3.2.	Les stagiaires du module 2 « CSR/CAR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR .....	58
6.3.3.	Les stagiaires du module 2 « RDV/RCV» du parcours de formation à l'animation de mesures de JR .....	59
6.3.3.	Les stagiaires du module 2 « MR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR .....	60
6.3.4.	Les stagiaires des formations à destination des bénévoles impliqués dans les programmes de justice restaurative .....	61
6.4.	Les partenariats pour la mise en œuvre des formations .....	62
6.4.1.	Les organismes de formation.....	62
6.4.2.	Les partenaires institutionnels.....	63
6.5.	La certification Qualiopi .....	64
7.	LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....	65
7.1.	Le forum européen pour la justice restaurative .....	65

# 1. INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une année 2023 particulièrement riche.

Un grand moment les 20 et 21 octobre 2023 avec le colloque des 10 ans de l'institut, qui a été rendu possible grâce à la subvention de la fondation Porticus. Ces 2 jours ont rassemblé 25 intervenants qui ont pu traiter, d'une part, de l'évolution de la justice restaurative en France au cours de ces 10 années et, d'autre part, l'évolution de cette dernière pour les années à venir. Des interventions et des échanges riches qui ont démontrés combien la justice restaurative est efficiente.

La sortie du film de Jeanne Herry « *Je verrai toujours vos visages* » fut également un élément marquant de cette année 2023. L'ensemble de l'équipe salariée, des bénévoles et des administrateurs ont participé à de nombreuses soirées / débats à l'issue de la projection de ce film. Le succès remporté par ce dernier a permis au grand public de mieux appréhender ce qu'est la justice restaurative. Un des nombreux effets secondaires de cet événement fut le nombre de sollicitations de personnes désireuses de se former à cette nouvelle forme de rencontre.

Par ailleurs, nous avons pu ouvrir enfin notre antenne nord-ouest. À cet effet nous tenons à remercier le Professeur Cario qui a lancé un appel aux dons pour alimenter le financement de ce poste. Le complément financier a été octroyé par la fondation de France pour réaliser mettre en œuvre des actions au profit des personnes âgées et personnes en situation d'handicap maltraitées.

Notre Responsable de la formation, en lien avec l'ensemble de l'équipe salariée, a constitué un dossier afin d'obtenir la certification Qualiopi de notre organisme de formation. Certification qui nous a été accordée et qui est indispensable pour développer nos actions de formation, gage de qualité pour les stagiaires et leurs services. Les demandes de formations en forte hausse cette année concernent les salariés et les bénévoles de nos partenaires.

L'équipe de IFJR a connu des modifications avec le départ d'Emilie Matignon coordinatrice de l'antenne sud-ouest, qui nous a quitté pour d'autres horizons, après plusieurs années de présence et dont les compétences furent une richesse pour notre structure. Nous ont rejoint Lucie Dekens qui exerce ses missions sur l'antenne nord-est et Pauline Viot sur l'antenne nord-ouest.

L'ensemble de nos activités sont en hausse cette année encore, qu'il s'agisse des actions de supervisions techniques, d'appui au développement, d'animations en subsidiarité. Les expérimentations auprès des cours d'appel de Toulouse et Aix en Provence se sont poursuivies tout au long de l'année, attestant de l'impact positif d'une coordination dans le développement de la justice restaurative.

Les mesures de JR sont également en nette progression et tout particulièrement les médiations pénales.

Nous pourrions évaluer de fait que la situation est au beau fixe, il pourrait en être ainsi si nous n'avions pas à nous soucier de notre budget et des subventions.

Mais une année encore où notre subvention du ministère de la justice est égale à celle accordée depuis 2019. Quelle place occupe la JR au sein de ce Ministère ? Nous avons été reçus au printemps 2023 par Monsieur le Garde des Sceaux et, à l'issue de cette rencontre, nous étions optimistes quant au développement de la JR et à l'aide qui pourrait lui être apportée.

La situation reste complexe pour nous et pour les services qui mènent ces mesures.

Les bienfaits de celles-ci ne sont pas remis en cause, mais les financements accordés ne couvrent pas les besoins pour mener à bien ces missions.

L'année 2024 sera déterminante dans la progression de la Justice restaurative, formulons le souhait qu'elle soit enfin soutenue à hauteur de ses besoins.

**Nous remercions les partenaires qui nous soutiennent financièrement pour la mise en œuvre de nos actions :**



## 2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT EN 2023

### 2.1. Le Bureau de l'Institut



#### PRÉSIDENTE

Nicole TERCQ-DIRIART

*Directrice pendant 30 ans, Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM, Pau), Vice-Présidente d'Alma 64 ;*



#### VICE-PRESIDENTE

Christiane LEGRAND

*Retraîtée, Ancienne cheffe d'entreprise, membre bénévole de la communauté dans les Rencontres Condamnés Victimes (Paris)*



#### SECRETAIRE GENERALE

Katia LEGRET

*Directrice, Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM, Pau)*



#### TRESORIER

Éric LARROUTIS

*Chef d'entreprise, diplômé en droit et finance*

### 2.2. Le Conseil d'Administration



#### Sabine BAMALE

*Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau*



**Frédérique BEDOS**

*Fondatrice de l'ONG Le Projet Imagine, Paris*



**Blandine FROMENT**

*Procureure générale honoraire près de la Cour d'appel de Pau*



**Éric ROMMELUERE**

*Animateur de l'association Un Zen Occidental, Le Mans*



**Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV),**

*Représentée par Michel DANIEL, Avignon*



**Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM)**

*Représentée par Katia LEGRET, Pau*



**Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)**

*Représentée par Samantha ENDERLIN, Paris*



**Fédération France Victimes**

*Représentée par Jérôme BERTIN, Paris*



France Victimes 26 (REMAID)

Représentée par Fabrice DELABROY, Valence

### 2.3. Le Conseil scientifique

Sous la Présidence d'Antonio Buenatesta et la Vice-Présidence de Lucie Hernandez , le Conseil scientifique réunit :



Antonio BUONATESTA

Directeur de l'A.S.B.L Médiante, Belgique



Robert CARIO

Professeur émérite de Criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Président fondateur de l'IFJR



Serge CHARBONNEAU

Ambassadeur et conseiller stratégique d'Équijustice, Québec, Canada



Isabelle DEFORGES

Chargée de mission à l'association d'aide aux victimes France Victimes 26 - REMAID, Valence



Jacques FAGET

Directeur de recherche émérite, Science-Po, Bordeaux



**Jessica FILIPPI**

*Enseignante-chercheuse, École Nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse, Roubaix*

**Ilhem GRAIRIA**

*Directrice Pénitentiaire d'insertion et de probation, Adjointe au DFSPIP de l'Hérault, Montpellier*



**Lucie HERNANDEZ**

*Enseignante-chercheuse à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen.*



**Paul MBANZOULOU**

*Directeur de la recherche et de la documentation, Responsable du CIRAP et des Presses de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, Agen*

## 2.4. L'équipe de l'IFJR

En 2023, l'IFJR a accueilli connu le départ d'Émilie Matignon et l'arrivée de Lucie Dekens (antenne nord-est) et de Pauline Viot (antenne nord-ouest). Par ailleurs, Océane Laburre a quitté l'antenne de l'Île de la Réunion pour prendre part à la coordination de l'antenne sud-ouest avec Eulalie Spychiger. Émilie Le Port a été repositionnée sur la coordination de l'antenne majeurs sur l'Île de la Réunion.

### 2.4.1 Le siège de l'Institut



**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Benjamin SAYOUS ;



**SECRÉTAIRE**  
Christine MERLIN ;



**RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION**  
Alexandra MARINÉ



**RESPONSABLE DE LA FORMATION**  
Esthelle RANDI

## 2.4.2 Les antennes interrégionales de l'Institut



COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-EST  
Noémie MICOULET



COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-EST  
Déborah CAICEDO-AGUEDELO



COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST  
Eulalie SPYCHIGER



COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST  
Océane LABURRE



COORDINATRICE DE L'ANTENNE NORD-EST  
Héloïse SQUELBUT



ASSISTANT DE LA COORDINATRICE  
DE L'ANTENNE NORD-EST  
Théophile LEVESQUE

ASSISTANTE DE LA COORDINATRICE  
DE L'ANTENNE NORD-EST  
Lucie DEKENS

**COORDINATRICE DE L'ANTENNE NORD-OUEST**  
Pauline VIOT



**COORDINATRICE DE L'ANTENNE RÉUNION**  
Émilie LE PORT

### 3. L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR

#### 3.1. Le développement des antennes en 2023

Depuis 2018, l'adoption d'une stratégie de développement de l'activité d'appui aux programmes de l'IFJR à travers le déploiement d'antennes interrégionales a été un succès. L'activité d'accompagnement de l'IFJR a pu se renforcer et surtout se concentrer sur une proximité et une disponibilité plus grande avec les partenaires locaux.

Pour rappel :

**Septembre 2018** : création de l'antenne nord-est, dont la coordination a été confiée à Noémie Micoulet ;

**Mars 2019** : création de l'antenne nord-est, confiée à Héloïse Squelbut ;

**Juin 2019** : création de l'antenne sud-ouest, coordonnée par Émilie Matignon, rejointe en septembre 2019 par Eulalie Spychiger ;

**Septembre 2019** : création de l'antenne sur l'île de la Réunion, confiée à Océane Laburre, selon une organisation couplée avec l'Antenne Réunionnaise de Coordination de la Justice restaurative (ARCJR) <sup>1</sup>. Cette antenne est devenue depuis l'antenne « majeurs ».

**Septembre 2021** : création de l'antenne sur l'île de la Réunion d'une deuxième antenne dite « mineurs », confiée à Émilie Le Port.

**Octobre 2023** : création de l'antenne nord-ouest, dont la coordination a été confiée à Pauline Viot

La création de l'antenne nord-ouest avait été reportée en 2020, puis en 2021, puis en 2022, faute de financement pour celle-ci. En 2023, cette antenne a pu être ouverte à compter du 9 octobre 2023, grâce à une campagne de dons et un financement de la Fondation de France, dans le cadre d'un projet expérimental de déploiement de la justice restaurative auprès de situation de maltraitances commises à domicile à l'encontre de personnes agréées et/ou en situation de handicap.

## ANTENNE NORD-OUEST

### 5 RÉGIONS ET 20 DÉPARTEMENTS

**Bretagne**

Côtes d'Armor (22), Finistère (29),  
Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)

**Centre-Val de Loire**

Eure-et-Loire (28), Indre-et-Loire (37),  
Loir-et-Cher (41)

**Nouvelle-Aquitaine**

Charente (16), Charente-Maritime (17),  
Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)

**Normandie**

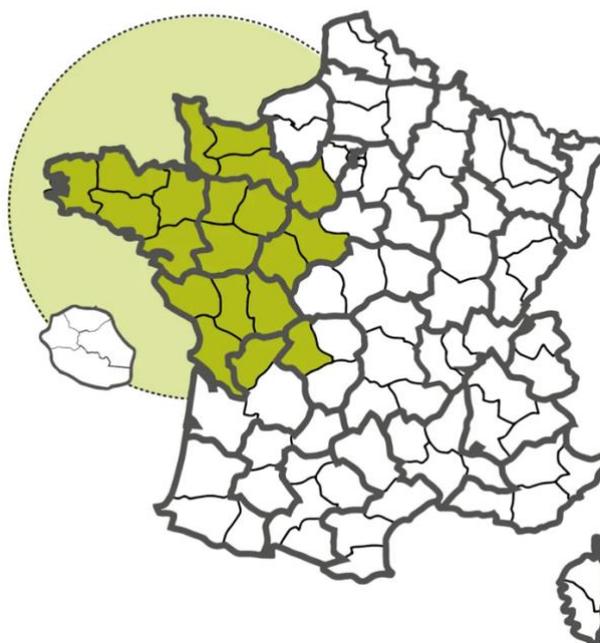
Calvados (14), Manche (50), Orne (61),

**Pays de la Loire**

Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49),  
Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)

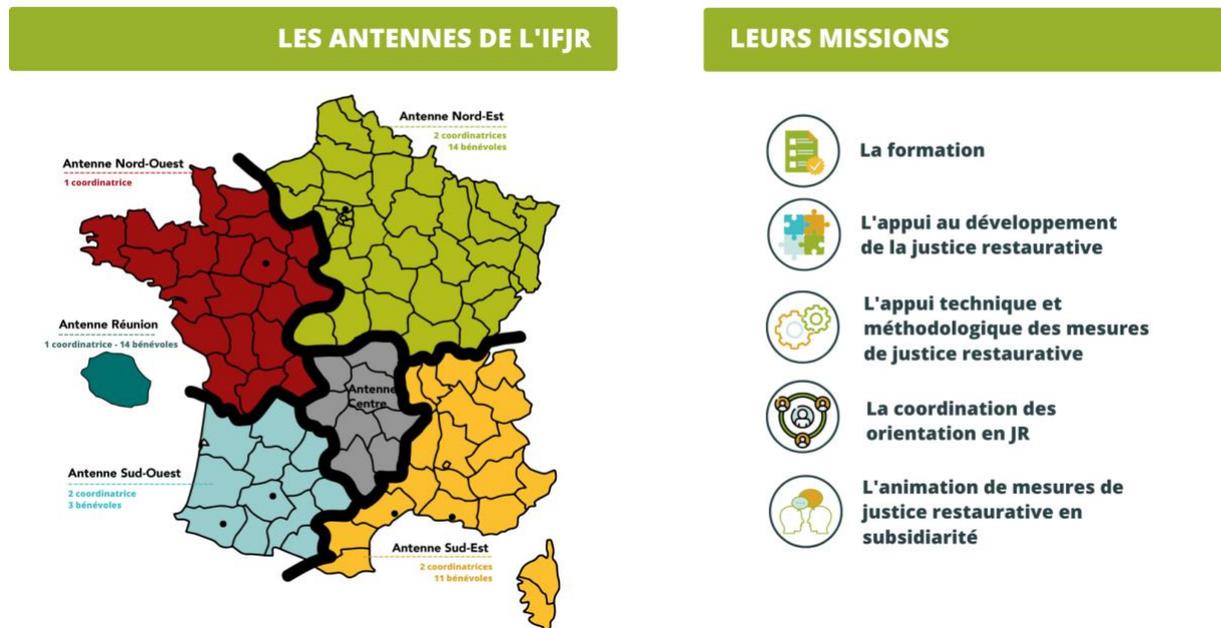
### 9 COURS D'APPEL

Angers, Bordeaux, Caen, Limoges,  
Orléans, Poitiers, Rennes, Versailles



1. Constituée au sein de l'ARIV (Antenne réunionnaise de l'institut de victimologie).

Cette création s'est accompagnée d'une **réorganisation des antennes de l'Institut**. Elle vise essentiellement à optimiser la géométrie des antennes avec les temps de transports en train, afin d'éviter qu'un déplacement aux différents coins d'une antenne ne prenne pas plus d'une demi-journée (contre plus de 8 heures auparavant).



**L'élargissement du public cible, comme source de développement des antennes, a été poursuivi en 2023.** En effet, en bénéficiant d'un financement du SADJAV (programme 101 – aide aux victimes et accès aux droits), les actions des antennes ciblaient principalement les associations d'aide aux victimes et les juridictions. En 2019 et 2020, l'IFJR, notamment via les constats de son observatoire et son enquête nationale, avait conclu à la nécessité de mutualiser les ressources et les moyens ainsi que les capacités à formuler des offres de justice restaurative au-delà du département (qui est généralement l'échelle de compétence des associations et tribunaux judiciaires). L'expérience pilote d'un appui spécifique auprès des services de l'administration pénitentiaire de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux avait ainsi conduit l'IFJR à rechercher l'accroissement de ces actions à l'échelle interrégionale, en 2021, avec les DISP de Bordeaux et de Toulouse. En 2022, de nouveaux partenariats avec les DISP de Lille et de Dijon s'y étaient ajoutés.

En fin d'année 2023, de nouveaux partenariats avec les DISP de Paris, de Marseille et de Strasbourg sont envisagés.

Dans la même dynamique, un premier partenariat avait été institué en 2022 avec la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var (83) dans les mêmes perspectives d'appui auprès des services de la PJJ. Il en était de même avec la DTPJJ 31/09/65 pour des actions de sensibilisation ciblées sur Toulouse. De nouveaux partenariats ont été conclus en 2023 avec la DTPJJ 80/02 pour des actions ciblées sur le département de l'Aisne et avec la DTPJJ 91 pour des actions ciblées de supervision technique

Malheureusement, à la fin de l'année 2023 et faute de la poursuite du soutien financier apporté par la DTPJJ de la Réunion, **l'antenne réunion « mineurs » devra fermer ses portes**. Cette fermeture, combiné au retour de Océane Laburre en métropole (antenne sud-ouest) conduit à réorganiser l'antenne réunion, dont la coordination sera partagée à mi-temps entre Émilie Le Port (IFJR) et Marthe Delaclos (ARIV).

## 3.2. Les activités d'appui et de soutien conduites par les antennes en 2023

### 3.2.1 Les activités d'appui consistant en un accompagnement méthodologique

De manière générale, les antennes de l'IFJR visent à la création de réseaux locaux de partenaires autour de la justice restaurative, à la coordination de leurs actions et à l'apport un appui technique et méthodologique dans la conduite du programme et des mesures de JR qui en découlent.

Plus précisément cet appui consiste en :

- **Une aide à l'élaboration de la convention de partenariat, qui implique de fournir les outils techniques :** conventions, cahier des charges, guide d'accès à la JR), sans que les programmes locaux n'aient besoin de les revoir, mais uniquement de les décliner localement.

À noter : un gain de temps substantiel sur la rédaction des outils pour les structures, mais non sur le processus de signature qui ne dépend pas de l'IFJR.

- **Une aide à l'information au public par la proposition d'« ateliers d'accès à la justice restaurative » :**

L'atelier d'orientation ou également intitulé « atelier d'accès à la JR » consiste, en 2h à 3h, après un bref rappel sur les fondamentaux de la JR, à évoquer les raisons qui freinent les professionnels à informer leur public sur la JR. Les participants sont appelés, ensemble, en groupe, à s'interroger sur les raisons qui conduisent les professionnels à considérer « qu'il est trop tôt pour telle personne », « trop tard pour telle autre », que « monsieur est trop jeune » ou « madame trop vulnérable pour être informé.e de la JR.

Il s'agit de rappeler aux professionnels qu'ils ont le devoir d'informer et qu'ils ne sont en rien garants ni d'une bonne orientation ni d'une participation effective. Il y est conduit un travail de déconstruction des préjugés sur la JR, destiné à fluidifier les orientations vers les groupes projets et rendre effective la connaissance, par le public, de son droit à la JR.

Après un travail sur la déconstruction des freins qui enrayent les orientations, il est proposé aux participants de se mettre en situation d'informer de la disponibilité de mesures de JR et des possibilités offertes par celles-ci. Il s'agit de faire entendre aux professionnels – et à travers eux aux justiciables – que la JR n'est pas qu'un concept, mais qu'elle rend possible, concrètement, « un espace de dialogue sécurisé, confidentiel et volontaire pour les personnes affectées par une infraction ». La seconde partie de l'atelier est ainsi dédiée à l'acquisition des capacités à parler de la justice restaurative.

**166 sensibilisations (dont  
40 ateliers dédiés à  
l'information et  
l'orientation du public)**

Après avoir déconstruit les réticences et donné les mots clefs pour informer sur la JR, il est rappelé que c'est un droit et qu'au même titre que les autres droits. L'information sur la JR doit ainsi devenir quasiment systématique.

Après avoir déconstruit les réticences et donné les mots clefs pour informer sur la JR, il est rappelé que c'est un droit et qu'au même titre que les autres droits. L'information sur la JR doit ainsi devenir quasiment systématique.



Ces actions de sensibilisation sont désormais complétées par des « cinés-débats », notamment sur la base du film de Jeanne Herry « *Je verrai toujours vos visages* » et grâce au soutien de la Fondation du groupe M6. Cette fondation co-finance ainsi des actions de sensibilisation de ce type en

détention, afin de permettre aux personnes détenues d'accéder à la justice restaurative.

o **Une aide au recrutement de bénévoles :**

Les partenaires locaux peuvent parfois avoir besoin d'aide pour organiser leurs actions de recrutement de bénévoles. En effet, les projets en justice restaurative nécessitent le recours à des « membres de la communauté » (RDV-RCV – 2 par mesure) ou des « bénévoles de la communauté » (CSR-CAR) ou tout simplement des aides pour l'organisation des mesures (dispositif d'accompagnement, groupe projet, notamment).

Les coordinatrices des antennes apportent alors leur expérience pour guider les partenaires pour l'organisation d'évènement susceptible d'attirer des vocations (soirées débats), identifier les personnes susceptibles d'assurer ces missions (profils recherchés, conseil en vue des entretiens d'accueil des bénévoles), voire dans la gestion des rapports avec ces bénévoles (modèle de charte, code de déontologie).

o **Une supervision technique des animateurs de mesures de JR :**

Lorsque les professionnels de terrain le sollicitent, l'antenne IFJR se met à disposition dès le début de la mesure de JR pour revoir les bases de la formation reçue préalablement et asseoir la posture professionnelle de l'animateur de JR. Il s'agit de discuter des difficultés ou craintes du professionnel.le ou du binôme et d'y trouver ensemble les solutions qui leur conviennent et semblent appropriées.

Il s'agit essentiellement d'interroger ensemble la posture de l'animateur aux différentes étapes du processus : information, préparation, animation.

Les questions généralement abordées peuvent être les suivantes : le travail en binôme, le partage de conseils techniques pour identifier des participants potentiels, le moment adéquat pour porter la demande (lorsqu'il s'agit d'une médiation restaurative), et la gestion de la confidentialité, notamment.



(contre 56 en 2021 et 65 en 2022)



(contre 37 en 2021 et 70 en 2022)

L'accroissement constaté en 2022 pour ces activités d'appui se poursuit et s'amplifie.

Pour autant, cette reprise ne doit pas non plus conduire à minorer les causes, extérieures à la crise sanitaire, du déclin constaté les années précédentes et qui demeurent toujours aussi prégnantes. Ces facteurs de blocage ralentissent le développement de la justice restaurative et réduisent la portée de l'accroissement constaté :

- o Un manque de moyen de tout ou partie des partenaires, entraînant un manque de RH, entraînant une surcharge des personnels, rendant la JR trop chronophage pour permettre au partenaire de s'y investir ;
- o L'impulsion donnée à la JR est concomitante à de nombreux chantiers prioritaires chez les partenaires qui l'emportent sur la JR : aide aux victimes (EVVI, téléphone grave danger, etc.) ; administration pénitentiaire (RPO et nouvelles pratiques) ; protection judiciaire de la jeunesse (adoption du CJPM) ;

- Des logiques inhérentes aux SPIP ou aux AAV, qui, ne permettant pas d'orientations interdépartementales ou ne permettant pas des projets transversaux, limitent le champ de la JR à leur seul département alors que des orientations plus larges seraient possibles ;
- Un investissement encore trop mitigé de la part des autorités judiciaires qui, si elles sont associées à la signature de conventions de partenariat et invitées à prendre part à des COPIL, reste encore trop en retrait, ce qui bloque le processus partenarial.

### 3.2.2 Les activités d'appui consistant en l'animation de médiations restauratives en subsidiarité

En 2020, face aux difficultés rencontrées par les partenaires locaux dans le développement de leurs programmes, l'IFJR a été sollicité pour intervenir en relais d'animations de mesures de JR qui, sans cette intervention, n'auraient pas pu être mises en œuvre, faute de la disponibilité d'animateur.rice.s formées.

Cette situation a été en partie renforcée par la crise sanitaire, mais n'en est pas le résultat. En effet, l'IFJR avait déjà été sollicité, dès fin 2019, pour une première intervention en ce sens, ainsi que tout début 2020.

Depuis 2021, le besoin s'est renforcé et l'IFJR a souhaité répondre positivement à cette nouvelle demande qui s'apparente davantage à du soutien. En effet, l'intervention de l'IFJR, consistant en une animation de mesure (ou co-animation) est conçue en subsidiarité de celle des partenaires locaux. Elle vise à pallier l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR dans les situations suivantes :

- Une demande de JR est formulée, mais il n'existe pas de programme de JR localement ou le programme de JR en développement n'est pas encore en capacité de mettre en œuvre une mesure de JR ;
- Une demande de JR est formulée, mais ne correspond pas au type de mesure envisagée par le programme (ex : les partenaires locaux ont mis en place un programme de Rencontres condamnés-victimes RCV, mais la demande tend vers une médiation restaurative) ;
- Une demande de JR est formulée en conformité avec les mesures de JR proposées dans le cadre du programme conduit par les partenaires, mais les animateur.rice.s formé.e.s de l'un des partenaires sont indisponibles.

Dans ces situations, non limitatives, l'IFJR est susceptible de mobiliser la coordinatrice de l'antenne pour intervenir en soutien pour assurer l'animation ou la co-animation de la mesure, après s'être assuré que l'ensemble des partenaires en sont informés, et le temps de l'animation de la mesure. Pendant le temps de l'animation de la mesure, l'IFJR va poursuivre les activités d'appui méthodologique et technique afin de permettre aux partenaires locaux de répondre, par eux-mêmes, à ce type de demandes ultérieurement. L'intervention d'animation en subsidiarité, à l'issue de la mise en œuvre de la mesure concernée, n'a pas vocation à se pérenniser.

Ce type d'intervention vise avant tout à :

- **Garantir la pérennité du développement d'un programme de JR en cours de développement** : l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR qui intervient trop tôt par rapport aux capacités des partenaires peut décrédibiliser la construction du programme entreprise et décourager les personnes intéressées. Proposer une animation en subsidiarité résout le problème.
- **Permettre une information / orientation systématique et continue** :

Nous avons trop souvent constaté que les partenaires locaux n'informaient pas le public tant qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des mesures. Le processus y conduisant pouvant être long, une année, voire plus, peuvent parfois s'écouler entre les premières sensibilisations de professionnels susceptibles d'orienter et le moment où les mesures peuvent être mises en œuvre. Afin de ne pas « enrayer la machine » en décourageant les partenaires et, au contraire, afin « d'amorcer la pompe », l'intervention de l'IFJR permet de commencer le plus tôt possible l'information et l'orientation.

Dans d'autres situations, nous avons constaté que les partenaires arrêtaient d'informer / orienter lorsqu'ils commençaient la mise en œuvre de leur première mesure de JR. En effet, cette première étant soumise à un bilan entre les partenaires, ils préfèrent raisonnablement ne pas informer sur un dispositif qu'ils ne sont pas certains de pouvoir poursuivre ultérieurement. Mais lorsqu'une seconde mesure est envisagée, tout le travail de sensibilisation des collègues, des partenaires et du public est à reprendre à zéro.

C'est également pour éviter ces écueils, et pour répondre à la demande de partenaires locaux, que l'IFJR a entrepris de proposer une animation de mesures en subsidiarité. L'IFJR intervient pour pallier une difficulté rendant impossible l'animation par des partenaires locaux, avant de leur passer le relais lorsque c'est désormais possible.

Cette nouvelle modalité de soutien aux programmes de JR s'appuie sur le renforcement du réseau des bénévoles de l'IFJR, susceptibles d'intervenir pour :

- Aider aux actions de sensibilisation des professionnels ;
- Aider aux actions d'information du public ;
- Intervenir comme membre de la communauté / bénévoles de la communauté dans les mesures de JR ;
- Intervenir en soutien local de l'intervention d'une coordinatrice d'antenne pour la conduite d'une animation de mesure de JR en subsidiarité (notamment dans les situations où une visioconférence est envisagée).



Comme les années précédentes, il s'agit de :

- médiations restauratives ;
- pour des faits d'inceste, de violences sexuelles sur mineurs, d'homicides involontaires et de violences volontaires aggravées (braquage), violences routières, violences conjugales.

### 3.3. Le bilan des interventions des antennes <sup>2</sup>

En 2023, les actions des antennes ont été principalement consacrées à la poursuite du mouvement de généralisation des programmes de justice restaurative sur le territoire et d'accélération du nombre de mesure de justice restaurative.

#### 3.3.1. Le bilan de l'antenne nord-est

L'essentiel des actions de 2023 ayant été réalisées avant la réorganisation des antennes, le bilan de celles-ci sera effectué sur la base de l'ancienne répartition du territoire.

#### 4 RÉGIONS ET 25 DÉPARTEMENTS

##### Région Hauts-de-France

Pas-de-Calais (62), Nord (59),  
Somme (80), Oise (60), Aisne (02)

##### Région Grand-Est

Ardennes (08), Marne (51), Aube (10),  
Meuse (55), Haute-Marne (52),  
Meurthe-et-Moselle (54), Moselle (57),  
Vosges (88), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)

##### Région Ile-de-France

Paris (75), Seine-Saint-Denis (93),  
Val-de-Marne (94), Essonne (91),  
Seine-et-Marne (77)

##### Région Bourgogne-Franche-Comté

Yonne (89), Côte-d'Or (21), Saône-et-Loire  
(71), Haute-Saône (70), Jura (39), Doubs  
(25), Territoire de Belfort (90)



#### 9 COURS D'APPEL

Amiens, Besançon, Colmar, Dijon, Douai,  
Metz, Nancy, Paris, Reims

En 2023, contrairement aux années précédentes, il est constaté une accélération du développement de la justice restaurative. L'élargissement de nos partenariats avec les DISP de Paris et de Strasbourg pour 2024 en est l'illustration.

En 2023, l'accompagnement de l'ANE a consisté plus précisément à :

- Intervenir auprès des juridictions de Saverne, Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Charleville-Mézière, Vesoul, Amiens, Cambrai, Saint-Quentin, Orléans ;
- Accompagner les groupes projet du 80, 60, 70, 77, 89, 71, 67, 21 et 59 (ce-dernier spécifiquement pour un programme CSR) ;
- Superviser les professionnel.le.s formé.e.s : 89, 70, 91, 77, 59 ;
- Co-animer en subsidiarité avec le SCJE 59, l'AVIMEJ 77, FV60 et le SPIP71 ;
- Une aide au recrutement de bénévoles (départements 89, 70, 59) ;

2. Un bilan plus détaillé est proposé dans le cadre des rapports spécifiques de chacune des antennes, proposant une rétrospective et une analyse de la situation de chaque programme sur le territoire couvert.

- Une aide à l'information et à l'orientation du public par la proposition « d'ateliers d'accès la JR » ;
- Une intensification de la subsidiarité : 8 médiations restauratives accompagnées en subsidiarité dont 2 sont toujours en cours ;
- Une présence médiatique accrue, notamment avec la sortie du film de Jeanne Herry ;
- L'antenne est une interlocutrice privilégiée des bénévoles intéressés : fin 2023, l'antenne recense 240 bénévoles ;
- L'IFJR a accompagné le déploiement de nouveaux programmes de justice restaurative :
  - DTPJJ 80/02 : programme de mutualisation départementale (Aisne 02) en vue de la mise en place de MR (PJJ, Éducation Nationale, SPIP, Juridiction, Barreau, FV02) ;
  - Ressort du Tribunal judiciaire de Cambrai : signature d'une convention de partenariat et d'un cahier des charges visant un programme de MR (Juridiction, SPIP, AAV, Barreau, PJJ) ;
  - Ressort du Tribunal judiciaire de Bobigny : signature d'une convention de partenariat visant la mise en place de rencontre condamnés-victimes (Juridiction, Barreau, SPIP, AAV) ; Une RCV inceste a vu le jour et s'est achevé en 2023 notamment grâce à l'orientation de 3 victimes de l'IFJR et de l'Enfant bleu ;
  - Ressort du Tribunal judiciaire de Saverne : signature d'une convention de partenariat visant la mise en place d'un programme de justice restaurative (Juridiction, FV67, PJJ, SPIP, Barreau) qui devrait voir le jour en 2024.

Ainsi, nous dénombrons :

- 20 programmes sont particulièrement accompagnés par l'antenne (+6 en 2023)
- 17 programmes sont opérationnels (sous réserve d'orientations) ; (+4 en 2023)
- 2 programmes pourraient être opérationnels mais manquent de RH formés ; (-4 en 2023)
- 8 programmes sont en cours de développement ; (+2 en 2023)
- 25 TJ n'ont aucun programme. (-2 en 2023)
- 15 conventions signées + 5 signées mais caduques. (+13 en 2023)
- 31 mesures terminées (81 participants) ;(+11 mesures & + 52 participants)
- 56 mesures étaient en cours (93 participants) (+27 mesures & + 33 participants)
- Dont 10 mesures animées en subsidiarité ; (+5 en 2023)
- 14 mesures font l'objet d'une supervision technique. (+7 en 2023)

Activités de l'antenne nord-est		2022	2023
Nombre de cours d'appel et de départements sur lesquels au moins une action a été conduite en vue du développement de programmes de justice restaurative	CA	9	9
	Départ.	20	20
Nombre de structures contactées de manière proactive	Total	59	60
<i>Dont nombre de juridictions</i>	jurdi.	18	20
<i>Dont nombre d'associations d'aide aux victimes</i>	AAV	25	25
Nombre de professionnels contactés		180	350
Nombre d'entretiens menés		200	360
Nombre de structures dont les activités et les besoins en matière de justice restaurative ont fait l'objet d'un état des lieux	Total	68	30
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	21	20
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	25	25
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	14	20
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	7	9
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	7	8
Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	15	20
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	2	8
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	1	10

Nombre d'ateliers d'orientation animés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	2	8
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	1	0
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	1	3
Nombre de mesures de justice restaurative ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	7	14
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	5	3
Nombre de mesures animées en subsidiarité		5	8
Nombre de bénévoles recrutés			240

### 3.3.2. Le bilan de l'antenne sud-est

#### 4 RÉGIONS ET 26 DÉPARTEMENTS

##### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84).

##### Auvergne-Rhône-Alpes

Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74).

##### Occitanie

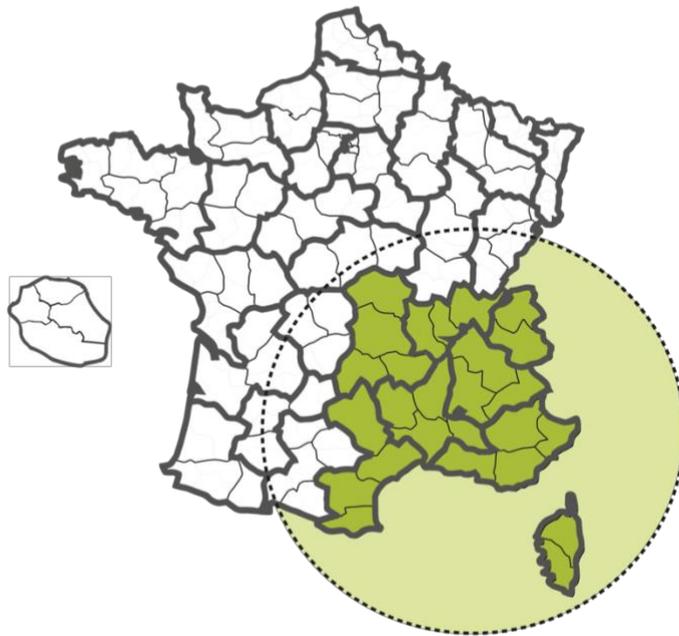
Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48), Pyrénées Orientales (66).

##### Corse

Haute-Corse (2A), Corse du Sud (2B).

#### 8 COURS D'APPEL

Riom, Lyon, Chambéry, Grenoble, Aix-en-Provence, Nîmes, Montpellier et Bastia



L'antenne sud-est est, depuis sa création en 2018, n'a pas cessé de poursuivre ses missions de sensibilisation, de coordination, d'ateliers d'accès à la justice restaurative, d'accompagnement, de communication, de supervision, d'animation à titre subsidiaire de mesures de médiation restaurative à la demande des structures.

En 2023, l'antenne sud-est a continué répondre aux sollicitations de supervision. En effet, le nombre de personnes accompagnées dans le cadre de mesure justice restaurative sur le territoire de l'antenne Sud-Est a continué d'augmenter, passant ainsi d'une soixantaine d'entretien en 2022 à 104 en 2023. Cette supervision technique apparaît d'ailleurs comme étant incontournable lorsqu'une mesure, notamment de médiation restaurative est mise en œuvre entre deux départements différents. Ces temps de supervision n'incluent pas ceux donnés dans le cadre de l'expérimentation nationale dans le ressort de la cour d'appel d'Aix en Provence.

Les dynamiques engagées sur certains territoires ou départements n'ont pas perdu de leur élan. Les programmes ont régulièrement sollicité l'antenne sud-est pour le suivi, l'accompagnement, la sensibilisation, la participation au groupe projet, la supervision ou l'animation de mesures, le cas échéant.

Le bilan de l'antenne sud-est reflète la densité et la richesse de ces différents stades d'évolution. De nombreux programmes se sont développés, renforcés et pour certains, le nombre de mesures a été très important.

Ainsi, l'antenne dénombre :

- 29 programmes sont particulièrement accompagnés par l'antenne ; (stable)
- 34 programmes sont opérationnels (sous réserve d'orientations) ; (+2 en 2023)
- 4 programmes manquent de RH formés et dédiés ; (-1 en 2023)
- 8 programmes sont en cours de développement ; (-1 en 2023)

- 21 TJ n'ont aucun programme ; **(+2 en 2023)**
- 28 conventions sont signées ; **(+3 en 2023)**
- 37 mesures terminées (50 participants) ; **(+5 mesures & -12 participants)**
- 74 mesures étaient en cours (65 participants) ; **(+23 mesures & +2 participants)**
- Dont 11 mesures animées en subsidiarité ; **(+7 en 2023)**
- 73 mesures font l'objet d'une supervision technique. **(+24 en 2023)**

Enfin, de juin 2022 à décembre 2023, l'antenne sud-est en plus de ses missions habituelles, a coordonné un des sites de l'expérimentation nationale sur la justice restaurative, sur le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Cette expérimentation s'articulait autour de 4 grands axes :

- Installer une offre locale rationnelle de justice restaurative par une juste adéquation de l'offre aux capacités d'intervention des partenaires :
- Installer une offre locale rationnelle de justice restaurative par une juste adéquation de l'offre aux capacités d'intervention des partenaires :
- Installer une offre locale effective de justice restaurative par une dynamisation de la demande de JR provenant des justiciables
- Installer une offre locale effective de justice restaurative en garantissant la systématique de l'offre de JR des partenaires

Cette expérimentation couvrait le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, le bilan annuel de l'antenne sud-est renverra pour cette juridiction, au rapport final de l'expérimentation.

Activités de l'antenne nord-est		ASE (hors CA Aix en Provence)	CA Aix-en- Provence	Cumul 2023
Nombre de cours d'appel et de départements sur lesquels au moins une action a été conduite en vue du développement de programmes de justice restaurative	CA	7	1	8
	Départ.	22	4	26
Nombre de structures contactées de manière proactive / relance de contact	Total	1	/	1
<i>Dont nombre de juridictions</i>	jurdi.	/	/	0
<i>Dont nombre d'associations d'aide aux victimes</i>	AAV	1	/	1
Nombre de professionnels contactés / en contact		300	250	550
Nombre d'entretiens menés / réunions menées		200	150	350
Nombre de structures dont les activités et les besoins en matière de justice restaurative ont fait l'objet d'un état des lieux ou avec lesquelles un suivi régulier a été réalisé	Total	34	18	52
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	4	4	8
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	15	6	21
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	19	10	29
<i>Dont nombre auprès de structures</i>	Struct.	37	16	53
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	12	3	15
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	9	6	15

Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	12	31	43
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	4	8	12
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	4	3	7
Nombre d'ateliers d'orientation animés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	13	5	18
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	3	/	3
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	4	6	10
Nombre de mesures de justice restaurative ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	73	19	92
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	7	5	12
Nombre de mesures animées en subsidiarité		3	4	7
Nombre de bénévoles recrutés		0	/	0

### 3.3.3. Le bilan de l'antenne sud-ouest

L'essentiel des actions de 2023 ayant été réalisées avant la réorganisation des antennes, le bilan de celles-ci sera effectué sur la base de l'ancienne répartition du territoire.

## 3 RÉGIONS ET 20 DÉPARTEMENTS

### Région Nouvelle-Aquitaine

Charente (16), Charente-Maritime (17),  
Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24),  
Gironde (33), Landes (40),  
Lot-et-Garonne (47),  
Pyrénées-Atlantiques (64),  
Deux-Sèvres (79), Vienne (86),  
Haute-Vienne (87).

### Région Occitanie

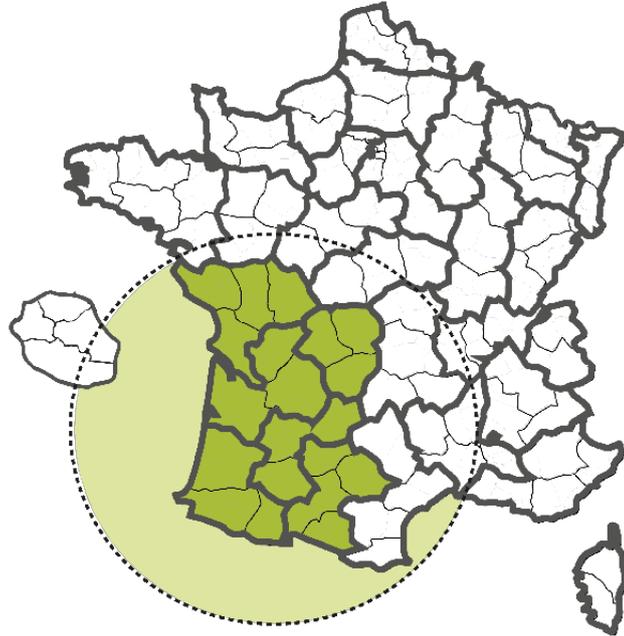
Ariège (09), Haute Garonne (31),  
Gers (32), Lot (46), Hautes Pyrénées (65),  
Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)

### Région Pays de la Loire

(en collaboration avec la future antenne  
Nord-Ouest : Vendée (85))

## 6 COURS D'APPEL

Agen, Bordeaux, Limoges, Pau,  
Poitiers, Toulouse.



Les actions de l'antenne ont participé à une accélération du développement de la justice restaurative en particulier à travers le partenariat créé entre l'IFJR et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux en 2019 puis celle de Toulouse en 2021 dans le but d'accompagner des projets de justice restaurative sur ces territoires. La volonté de certains magistrats près les cours d'appel de développer la justice restaurative doit également être soulignée (en particulier sur les cours d'appel de Pau et Toulouse).

C'est sur la base de cet intérêt partenarial et face à la nécessité de trouver l'organisation susceptible de favoriser un recours plus important à la justice restaurative qu'un partenariat spécifique sous la forme d'une expérimentation auprès de la cour d'appel de Toulouse a été scellé au printemps 2022. Les résultats de cette expérimentation seront abordés infra dans ce rapport.

Par ailleurs, et en dehors de cette expérimentation circonscrite au ressort de la CA de Toulouse, depuis la crise sanitaire de 2020, la justice restaurative a connu, sur le territoire de l'antenne comme ailleurs, une baisse d'activité et surtout une réorientation des projets qui s'est confirmée en 2021 et 2022. Si les rencontres en groupe ont longtemps été la mesure privilégiée par les acteurs de terrain, les médiations restauratives ont été, à partir de 2021, le type de mesure le plus appliqué. Le coup d'arrêt de certains programmes qui en 2020 et 2021 ont conduit aux reports voire à l'annulation de mesures a eu des conséquences encore en début d'année 2022 à cause de l'effort nécessaire pour redémarrer des projets endormis depuis des mois. Toutefois, l'année 2023 marque la reprise des programmes de rencontres détenus/condamnés-victimes, en particulier à partir du dernier trimestre, annonçant une concrétisation courant 2024.

Comme les années précédentes, en 2023 les activités de l'antenne se sont centrées sur l'accompagnement à la mise en œuvre de projets de justice restaurative à la fois auprès des associations d'aide aux victimes mais également des SPIP à travers les deux projets de partenariat avec les DISP de Bordeaux et de Toulouse :

- Les 6 cours d'appel ont été recontactés afin de proposer des actions de sensibilisations sur leur territoire : une sensibilisation auprès de chaque cour d'appel a pu avoir lieu, sous différents formats. En effet, quatre sensibilisations ont pu avoir lieu auprès de quatre cours d'appel de l'antenne, à savoir Bordeaux, Toulouse, Agen et Poitiers. Ces sensibilisations sont comptées comme des formations pour les magistrats et avocats présents. Ensuite, un ciné-débat s'est déroulé à la cour d'appel de Limoges, en septembre. Enfin, une table ronde é été organisée à la cour d'appel de Pau, à l'occasion de la semaine internationale de la justice restaurative, en novembre 2023.

L'antenne dénombre :

- 26 programmes sont particulièrement accompagnés par l'antenne ; (+4 en 2023)
- 22 programmes sont opérationnels (sous réserve d'orientations) ; (+2 en 2023)
- 6 programmes sont stationnaires (manque de RH) ; (+4 en 2023)
- 9 programmes sont en cours de développement ; (+3 en 2023)
- 5 TJ n'ont aucun programme ; (+1 en 2023)
- 8 conventions sont signées ; (+1 en 2023)
- 20 mesures terminées (29 participants) ; (+12 mesures & + 11 participants)
- 32 mesures étaient en cours (45 participants) ; (-5 mesures & nb stable)
- Dont 16 mesures animées en subsidiarité ; (+11 en 2023)
- 26 mesures font l'objet d'une supervision technique. (+12 en 2023)

De manière générale, les activités de l'antenne convergent avec les besoins du terrain. Ces besoins dépendent du niveau d'avancement des programmes, l'IFJR venant renforcer les compétences des équipes et/ou leur apporter des précisions, des compléments, des corrections et/ou des perspectives d'actions et coordonner les actions.

L'objectif de ces interventions est de permettre l'accélération du développement de certains programmes, la pérennisation du projet dans d'autres ; voire ont permis de surmonter des difficultés, y compris dans les relations entre les partenaires, conduisant à la stagnation de certains programmes, parfois depuis plusieurs années.

La présence de l'antenne permet également, par sa proximité, de motiver l'implication des partenaires dans de nouveaux programmes, en levant les doutes, les questionnements et en répondant aux questions liées à l'application du protocole par les acteurs de terrain. Enfin, la capacité de mobilité de l'IFJR a vocation à faciliter le travail auprès des groupes projets. Elle permet l'organisation de davantage de séances de sensibilisations et de communications diverses auprès de leur(s) partenaire(s).

Néanmoins, elle est parfois impuissante face à la problématique du manque de ressources humaines, et corrélativement de temps, qu'expriment les professionnels engagés dans des projets de justice restaurative. Malgré leur motivation et leur implication, l'absence de temps dédiés de travail et

le manque d'effectifs dans un service donné sont autant d'obstacles au développement de la justice restaurative.

<b>Activité générale des antennes</b>		<b>ASO (hors CA Toulouse)</b>	<b>CA Toulouse</b>	<b>Cumul 2023</b>
Nombre de cours d'appel et de départements sur lesquels au moins une action a été conduite en vue du développement de programmes de justice restaurative	CA	5	1	6
	Départ.	15	4	19
Nombre de structures contactées de manière proactive/relance de contact :	Total	12	3	15
<i>Dont nombre de juridictions</i>	jurdi.	0	2	2
<i>Dont nombre d'associations d'aide aux victimes</i>	AAV	2	1	3
Nombre de professionnels contactés		200	200	400
Nombre d'entretiens menés		150	350	500
Nombre de structures dont les activités et les besoins en matière de justice restaurative ont fait l'objet d'un état des lieux / suivi régulier	Total	15	2	17
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	7	0	7
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	3	0	3
Nombre de programmes accompagnés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	19	7	26
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	19	7	26
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	15	6	21
Nombre de structures dont les programmes ont été accompagnés	Total	39	14	53
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	15	5	20
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	13	3	16

Nombre d'actions de sensibilisation conduites (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	20	28	48
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	15	9	24
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	13	10	23
<i>Dont nombre auprès des détenus</i>		2	9	
Nombre d'ateliers d'orientation animés (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	8	6	14
<i>Dont nombre auprès des juridictions</i>	jurdi.	0	1	1
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	4	2	6
Nombre de mesures de justice restaurative ayant fait l'objet d'une supervision technique (sous réserve de l'implication des acteurs locaux)	Total	11	15	26
<i>Dont nombre auprès des associations d'aide aux victimes</i>	AAV	7	5	12
Nombre de mesures animées en subsidiarité		6	10	16
Nombre de bénévoles recrutés		0	0	0

### 3.3.4. Le bilan de l'antenne Réunion

#### 1 COUR D'APPEL

Saint-Denis (974)

#### 4 SECTEURS

##### OUEST

La Possession, Le Port, Saint Paul  
Trois Bassins, Saint Leu

##### EST

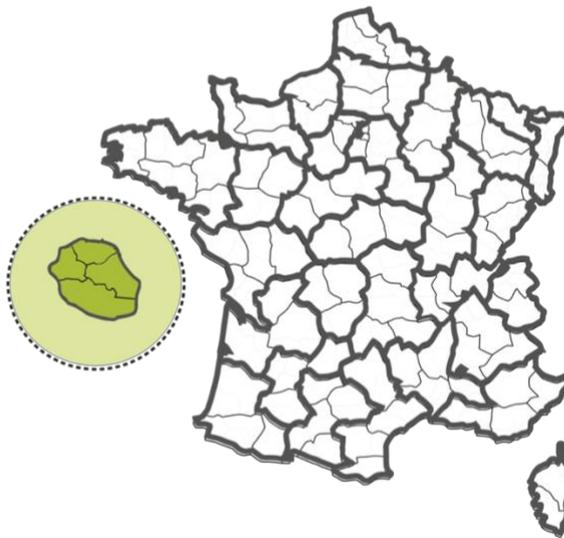
Saint André, Bras Panon, Salazie  
Saint Benoît, La Plaine des Palmistes,  
Sainte Rose

##### SUD

Les Avirons, Cilaos, Étang Salé,  
Saint- Louis, Entre Deux, Le Tampon,  
Saint- Pierre, Petite Île, Saint Joseph,  
Saint-Philippe

##### NORD

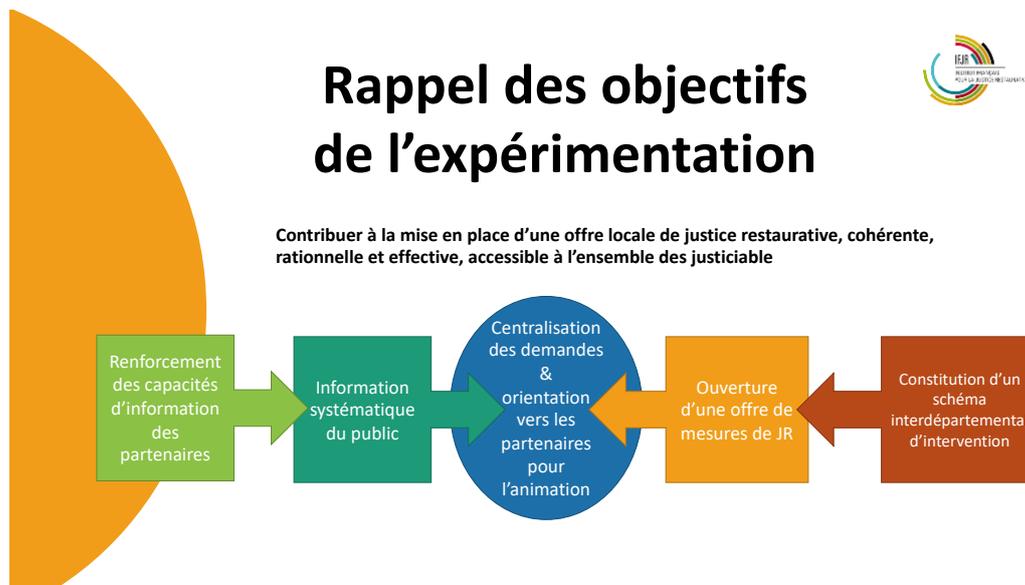
Sainte-Suzanne, Sainte-Marie,  
Saint- Denis



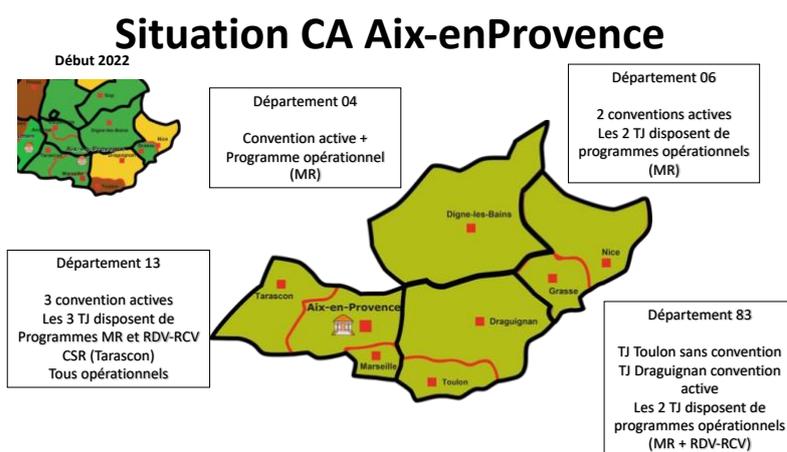
- **L'antenne « Majeurs »** (création sept. 2019 et financées par le SPIP 974)
  - ▶ 33 actions de sensibilisations professionnels (+/- 400 pro)
  - ▶ 10 actions d'information du public (227 personnes dont 107 directement concernées par une infraction)
  - ▶ Bilan du programme :
    - 11 animatrices formées et actives ;
    - 269 personnes orientées par les partenaires ;
    - 96 personnes formulant une demande de participation, **(+61 en 2023)** soit 113 avec les actions des coordinatrices
    - 1 RCV initiée mais arrêtée
    - 1 RDV initiée et finalisée en 2024
    - 15 nouvelles mesures en 2023 + 5 mesures en attente d'animateur/animatrice + 9 entretiens information post orientation à conduire
- **L'antenne « Mineurs »** (création sept. 2021)
  - ▶ Actions de sensibilisations des professionnels
    - 152 professionnels informés
    - 105 professionnels sensibilisés (dont 7 PJJ)
    - Total : 224 professionnels informés & 341 sensibilisés sur 19 structures
  - ▶ Actions d'information du public :
    - 198 mineurs informés **(+140 en 2023)** ;
    - 12 mineurs orientés **(+6 en 2023)** .
  - Nombre de mesures en cours : 1

### 3.3.5. L'expérimentation sur les cours d'appels de Toulouse et Aix-en-Provence

L'expérimentation visait à renforcer le recours à la justice restaurative en positionnant l'IFJR dans un rôle de centralisation des demandes. Associé à un effort de mutualisation des moyens des partenaires, l'IFJR a eu pour rôle de renforcer l'offre de mesures de justice restaurative sur les deux Cours d'appel tout en renforçant la demande en aidant les partenaires à informer plus systématiquement. À la rencontre de ces deux mouvements, l'IFJR avait pour rôle de dispatcher l'attribution des mesures de justice restaurative à animer.



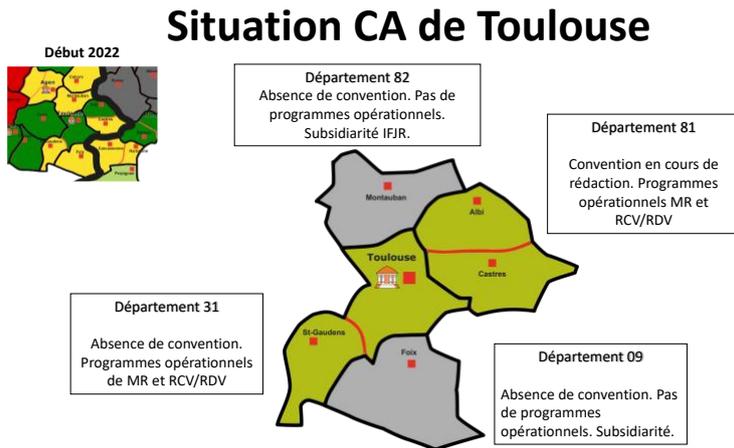
En 1 année et demie d'expérimentation, les deux territoires ont fortement développé leurs actions en matière de justice restaurative.



Sur la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, l'ensemble des programmes sont devenus opérationnels et mettent en œuvre des mesures de JR. Sur 2 des 4 départements, ces mesures sont de plusieurs types différents.

Il est à noter que si, pour les besoins de l'expérimentation, les deux territoires ne sont avant tout concentrés sur la mise en

œuvre de mesures (information / orientation / attribution / animation), plutôt que sur l'élaboration de convention, le territoire de la CA d'Aix-en-Provence compte 7 conventions actives sur 4 départements.



Sur la Cour d'appel de Toulouse, on note également une progression des programmes. Tous les départements ne disposent pas encore de programmes opérationnels. Cette différence s'explique par la priorisation du projet sur le TJ de Toulouse au cours des 12 premiers mois du projet.

Sur ces territoires, l'antenne de l'IFJR a pallié, en subsidiarité, le manque

d'animateurs et animatrices de mesures de JR.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'expérimentation :

- 1) **Un pilotage interdépartemental est difficile à mettre en place et n'est pas spécialement nécessaire.** La mise en place d'un COPIL à l'échelle de la CA était un objectif, toutefois, dès le début du projet, les fortes disparités entre les territoires ont rendu cet objectif impossible à mettre en place sans risquer de perdre des mois précieux. Il s'est avéré au contraire que la disponibilité d'une coordinatrice de l'IFJR était de nature à pallier cette difficulté en informant régulièrement l'ensemble des partenaires des avancées et en particulier les chefs de cours.
- 2) **La mutualisation des ressources est « interservices » plus que « interdépartementale ».** La mise en place d'un COPIL interdépartementale est d'autant moins nécessaire qu'il s'est avéré que mutualiser les ressources entre différents départements s'avérait très difficile également. Le manque de personnels dédiés et plus largement de moyens rendait impossible les déplacements d'animateurs et animatrices en dehors de leur département. Par contre, il s'est avéré beaucoup plus constructif, notamment sur la Cour d'appel d'Aix-en-Provence (comme sur d'autres territoires en dehors de l'expérimentation) de mutualiser les ressources entre les services d'aide aux victimes, de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. En effet, le protocole de mise en œuvre des mesures est le même qu'il s'agisse de mineurs ou de majeurs, seule la spécificité de chaque participant est prise en compte.
- 3) **La coordination des différents partenaires est essentielle.** Le rôle d'une coordinatrice de l'IFJR s'est très nettement montré essentiel, voire indispensable, au succès du projet. Il est en effet constamment nécessaire de dynamiser les partenaires, de les rassurer sur les pratiques (supervision / analyse de pratique), de les encourager en matière d'information du public (sensibilisations, ateliers d'information, informations collectives, etc.), de leur mettre à disposition des outils (création d'une fiche réflexe pour le SPIP 31 généralisée ensuite sur l'ensemble du territoire national), faire le lien entre les services orienteurs et les animateurs et animatrices, en particulier lorsqu'ils sont issus de services différents.

- 4) **L'information par voie d'affichage est utile, mais inefficace isolément.** Les services ont pu témoigner de l'intérêt de l'affichage quand, sur le service, des personnes recevant le public étaient en mesure d'accompagner celui-ci d'explications et de rassurer les personnes intéressées. La mise en place d'un affichage systématique sur les deux cours d'appels associée à une permanence téléphonique n'a pas fonctionné, si ce n'est pour rassurer les professionnels assurant l'information (ils pouvaient référer les personnes intéressées vers ce numéro). Pratiquement aucun appel n'a été directement passé sur la permanence à partir de l'affichage. La plupart des appels (peu nombreux) ont été adressés par des professionnels accueillant le public et ayant déjà donné un premier niveau d'information.

## Résultats Toulouse

Informations Orientations Engagement	2022	2023
Personnes informées	453	145
Actions de communication / sensibilisations menées	31	32
Nombre d'orientations reçues par l'IFJR	59	43
Nombre de personnes engagées dans un processus de JR	17	26

Mesures de JR	2022	2023
Médiations en cours	16	11
Médiations terminées	5	15
RDV/RCV en cours	0	2
RDV/RCV terminées	1	0

- 5) **L'information proactive par téléphone fonctionne.** Elle est d'ailleurs un ressort important des orientations qui ont été réalisées sur la Cour d'appel de Toulouse. Pourtant il s'agit d'un moyen bien moins propice qu'un entretien programmé (l'appelant s'invite dans la vie de la personne à des moments qui ne sont pas nécessairement propices au cours d'un appel, contrairement à un rendez-vous pris ou une démarche à l'initiative de la personne). Il est clair donc que le faible de nombre de mesures, voire d'orientation, n'est pas lié à un désintérêt des victimes et auteurs pour la justice restaurative – puisque ces personnes sont intéressées lorsqu'elles en ont connaissance (entre 10 et 50% selon les expériences que nous avons pu avoir et selon la gravité ressentie de l'infraction) – mais bien d'un manque d'information par les services accueillant le public concerné.
- 6) **Le nombre de mesures dépend fortement des temps dédiés JR dont peuvent disposer les personnels formés.** Malgré une forte hausse des orientations, les deux coordinatrices, sur les deux cours d'appel, ont été confrontées à un manque de disponibilité des personnels formés chez les partenaires. En effet, le manque de moyens (aucun service ne disposait de subventions supplémentaires, le SPIP 31 avait même un effectif réduit au début de l'expérimentation, y compris l'IFJR, ont fonctionné à moyen constant). Il en est résulté un délai d'attente, pouvant occasionner des déperditions. Actuellement, il reste encore des demandes en liste d'attente sur l'ensemble des deux cours d'appel que l'IFJR seul n'a pas pu combler par manque de temps.
- 7) **La réduction du périmètre de l'article 10-1 par voie de conventionnement nuit à l'information et au nombre de mesures.** Sur plusieurs TJ de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, les conventions passées, y compris dans le cadre de l'expérimentation, et plus largement les partenaires, ont souhaité exclure les violences conjugales, parfois les violences sexuelles et aussi le présentiel du périmètre des actions possibles en JR. Ces positionnements, qui ne

sont en aucun cas conformes aux dispositions de l'article 10-1 qui n'opère pas de telles distinctions, ont fortement nui à ce qu'une information systématique soit opérée sur le terrain. Par ailleurs, plusieurs personnes concernées par ces restrictions avaient formulé des demandes qui n'ont donc pas pu être prises en compte.

## Résultats Aix-en-Provence

Informations Orientations Engagement	2022	2023
Personnes informées	458	629
Actions de communication / sensibilisations menées	26	31
Nombre d'orientations reçues par l'IFJR	37	33
Nombre de personnes engagées dans un processus de JR	18	28

Mesures de JR	2022	2023
Médiations en cours	11	12
Médiations terminées	2	4
RDV/RCV en cours	3	3
RDV/RCV terminées	1	0

Cette expérimentation montre clairement **la nécessité de systématiser la présence d'une coordinatrice** a minima à mi-temps sur le territoire d'une cour d'appel (selon son ampleur) et que **des temps dédiés (ou des services dédiés) par services sont indispensables** au développement de la justice restaurative et au portage de la politique publique de justice restaurative.

## 4. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Le pôle communication de l'IFJR est assuré par Alexandra MARINÉ, chargée de communication. Elle a pour mission de sensibiliser le grand public à la justice restaurative, de promouvoir les activités de l'IFJR au niveau national et d'appuyer les actions des structures, promotrices de programmes de justice restaurative.

L'année 2023 a été particulièrement rythmée par 2 phases : la sortie du film « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry le 29 mars 2023, et le 2<sup>ème</sup> congrès international de l'IFJR, organisé dans le cadre des 10 ans de notre association, les 19 & 20 octobre 2023.

Le rapport se décomposera en 3 parties : une première partie traitera de la période de sortie du film et les répercussions sur les semaines qui ont précédé et suivis le 29 mars 2023 ; une deuxième partie traitera du congrès des 10 ans de l'IFJR et enfin, une troisième partie traitera de la communication plus globale sur l'année 2023.

### 4.1. Le film « Je verrai toujours vos visages » - Jeanne Herry – 29 mars 2023

Le film « Je verrai toujours vos visages » est sorti le 29 mars 2024 en salle. L'IFJR a été associé à la promotion et à la communication du film dès le début du mois de février jusqu'à la fin du mois de juin.

En amont de sa sortie, les Studios Canal + ont programmé 14 dates d'avant-premières, en présence de quelques membres de l'équipe du film (acteurs notamment) :

- GRENOBLE : 22 février à 20h00 au cinéma Pathé Chavant
- DIJON : 23 février à 20h00 au cinéma Pathé
- TOULOUSE : 28 février à 19h45 au cinéma Pathé Wilson
- AGEN : 1 mars à 19h45 au cinéma CGR
- BORDEAUX : 2 mars à 20h00 à l'UGC Ciné Cité
- PAU : 3 mars à 20h15 au Méliès
- TOULON : 7 mars à 19h15 au cinéma Pathé La Valette
- AIX-EN-PROVENCE : 8 mars 2023 à 20h00 au cinéma Cézanne
- ARLES & MONTPELLIER : 9 mars 2023 à 18h30 au cinéma Le Méjean à Arles / au cinéma Diagonal à Montpellier
- AVIGNON : 10 mars à 20h15 au cinéma Pathé Cap Sud
- RENNES : 16 mars à 19h30 au cinéma Pathé
- LYON : 17 mars à 19h30 au cinéma UGC Ciné Cité Confluence à Lyon / au cinéma Comoedia à Lyon
- STRASBOURG : Dimanche 19 mars à 16h00 à l'UGC
- LEVALLOIS : Mardi 28 mars à 20h00

L'IFJR a été mis en lien avec l'agence Parenthèse concernant la communication sur ces avant-premières, ainsi que pour la distribution de places aux partenaires locaux (juridiction, SPIP, associations,...). Il y a également eu une avant-première officielle à Paris (mi-mars) à laquelle était plus particulièrement convié la presse, le monde du cinéma et l'équipe complète du film.

Suite ces avant-premières, certains cinémas ont souhaité passer le film quelques jours avant sa sortie, en sollicitant l'IFJR pour animer les échanges après la séance :

- Mont de Marsan : 21 mars à 19h au cinéma « Le Grand Club »

- Dax : 23 mars à 19h15 au cinéma « Le Grand Club »
- Vence : 26 mars à 16h au cinéma de Vence
- Puy-en-Velay : mardi 28 mars à 18h15 au « ciné-Dyke »
- Bayonne : 28 mars à 20h au CGR
- Orléans : 28 mars à 20h40 au cinéma « Les Carmes »

Suite à sa sortie, un très grand nombre de ciné-débats ont été programmé partout sur le territoire français. L'IFJR a été sollicité pour animer les échanges et le début lors de 50 ciné-débats, répartis entre le 29 mars et le 3 juillet :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - 29 mars : Carpentras            | - 20 avril : Chelles         |
| - 29 mars : Cannes                | - 21 avril : Nice            |
| - 30 mars : St Paul (la Réunion)  | - 25 avril : Bourg-en-Bresse |
| - 31 mars : Avignon               | - 25 avril : Veynes          |
| - 31 mars : Cabourg               | - 25 avril : Bourg Argental  |
| - 31 mars : Caen                  | - 25 avril : Valence         |
| - 1er avril : Clermont Ferrand    | - 26 avril : Pradet          |
| - 3 avril : Paris (Fondation M6)  | - 27 avril : Marcoussis      |
| - 3 avril : Poitiers              | - 28 avril : Aunay-sur-Odon  |
| - 3 avril : La Rochelle           | - 2 mai : Rouen              |
| - 4 avril : Niort                 | - 4 mai : Châlon-sur-Saonne  |
| - 5 avril : Montauban             | - 5 mai : Gray               |
| - 5 avril : Auch                  | - 5 mai : Metz               |
| - 5 avril : Clermont Ferrand      | - 7 mai : La Celle St Cloud  |
| - 6 avril : Riom                  | - 9 mai : Sèvres             |
| - 6 avril : Pamiers               | - 15 mai : Epinay-sur-Orge   |
| - 6 avril : Auxerre               | - 15 mai : Bordeaux          |
| - 7 avril : Pau                   | - 25 mai : Saverne           |
| - 9 avril : Nogent-sur-Seine      | - 25 mai : Muret             |
| - 11 avril : Metz                 | - 25 mai : Tournefeuille     |
| - 11 avril : Le Lavandou          | - 25 mai : Le Havre          |
| - 12 avril : L'Union              | - 25 mai : Coutances         |
| - 12 avril : Six-Fours-les-Plages | - 25 mai : Nancy             |
| - 12 avril : Courbevoie           | - 26 mai : St-Lô             |
| - 13 avril : Pessac               | - 26 mai : Sèvres            |
| - 13 avril : Aurillac             | - 1er juin : Vienne          |
| - 14 avril : Marseille            | - 8 juin : Lorient           |
| - 16 avril : Langres              | - 20 juin : Macôn            |
| - 18 avril : La Roche sur Foron   | - 3 juillet : Epinal         |
| - 19 avril : Annecy               |                              |

En amont et pendant sa sortie et sa promotion, l'IFJR a été sollicité par les médias et la presse pour communiquer sur le film et sur la justice restaurative.

Les sollicitations concernées notamment :

- La mise en lien avec un ou des professionnels formés à la justice restaurative (au sein de l'IFJR ou en local auprès des partenaires de l'IFJR) ;
- La mise en lien avec des participants à des mesures de justice restaurative pour des témoignages sur les bénéficiaires et sur le processus ;
- La communication pour la promotion des différentes dates de ciné-débats.

Au total, ce sont près de 30 projets presse accompagnés par l'IFJR sur toute la durée de la promotion (dont 2 JT et 3 émissions de TV). En voici quelques exemples :

- **Brut – Vidéo** : <https://www.brut.media/fr/news/c-est-quoi-la-justice-restaurative--f4d3145f-9b35-47e7-9eb7-bf2467f1e053>
- **Arte – Émission 28 minutes** : <https://www.arte.tv/fr/videos/109500-148-A/28-minutes/>
- **Public Sénat – Reportage** : <https://m.youtube.com/watch?v=PrDZtveJYTA>
- **Clique – Émission** : <https://www.youtube.com/watch?v=3-TTFhHCzGQ>
- **Canal + – Les Éclaireurs** (Interview de participants à une RCV-RDV) : <https://leseclaireurs.canalplus.com/articles/comprendre/justice-restaurative-des-rencontres-entre-auteurs-et-victimes-de-violences-pour-apaiser-les-souffrances>
- **TF1 – Journal télévisé** - Quand victimes et agresseurs se réparent ensemble, les vertus de la justice restaurative sur grand écran : <https://www.tf1info.fr/culture/video-je-verrai-toujours-vos-visages-quand-victimes-et-agresseurs-se-reparent-ensemble-dans-le-film-de-jeanne-herry-2252371.html>

Pour en savoir plus :

- Lien vers la lettre d'information qui reprend les différents projets presse : <https://www.justicerestaurative.org/wp-content/uploads/2023/12/LI-Edition-Speciale-JVTVV.pdf>

Pour conclure, cette période représente :

- 3 mois de mobilisation pour toute l'équipe IFJR (salariés, Bureau et membre de l'IFJR).
- Plus de 600 demandes de bénévolat auprès de l'IFJR



## 4.2. Le 2<sup>ème</sup> congrès international de l'Institut Français pour la Justice Restaurative – 19 et 20 octobre 2023



L'IFJR a été créé en 2013 par Robert Cario et Benjamin Sayous. Il a fêté ses 10 ans en 2023. À cette occasion, nous avons organisé le 2<sup>ème</sup> congrès international de l'IFJR les 19 et 20 octobre au Palais Beaumont à Pau.

Cet événement a rassemblé plus de 200 participants et 49 intervenants, provenant de 4 pays (France, Canada, Belgique et Suisse) autour de la question de la justice restaurative.

Les échanges et débats ont porté sur les 10 ans de développement de la justice restaurative par l'IFJR, qui se sont écoulés, et sur les 10 ans à venir en termes de projets et de perspectives.

Le programme :

**Jour 1 - 19 octobre 2023**  
*Les 10 ans parcours  
L'essor de la justice restaurative en France*

**8h30 - Accueil du public**

**9h00 - Allocutions de bienvenue**  
Monsieur le Ministre de la justice, de la justice restaurative, Eric DUPOND-MORETTI (sous-réserve)

**9h45 - Introduction du colloque**  
par Madame la Présidente de l'Institut et Monsieur le Président fondateur

**10h30 - Pause**

**11h00 - Plénière n°1**  
Rétrospective sur 10 ans de promotion, d'appui et de recherche au service de la justice restaurative en France

**11h45 - Table ronde n°1**  
Le développement de la justice restaurative en France porté par 4 antennes interrégionales  
Bilan des actions conduites sur l'antenne sud-est ; sud-ouest ; nord-est et île de la Réunion

**14h00 - Plénière n°2**  
L'approche relationnelle au cœur de l'animation des mesures de justice restaurative en France

**15h00 - 1ère session d'ateliers**  
L'essor des pratiques dans le champ de la justice restaurative  
4 ateliers :

- La médiation restaurative : l'enjeu de l'information systématique du public et de l'accompagnement des personnes dans le processus de dialogue
- Les RDV et les RCV : l'enjeu de l'accès à un dispositif logistiquement exigeant, mais dont les effets sur les participants sont particulièrement puissants
- La conférence restaurative : Premières expériences et enseignements
- Les autres dispositifs à visée restaurative : CSR-CAR et PPD, quelle complémentarité ?

**17h00 - Table ronde n°2**  
L'affirmation des pratiques, voire d'un métier : retour sur 10 ans de construction d'un parcours de formation

**17h45 - Clôture de la première journée**  
Monsieur le Président du Conseil scientifique

**20h00 - Dîner de gala**  
Palais Beaumont (sur inscription)

**Jour 2 - 20 octobre 2023**  
*Les 10 ans à venir  
L'expansion de la justice restaurative en France*

**09h00 - Plénière n°3**  
Le développement de la justice restaurative en Europe : existe-t-il un modèle pour la France ?

**9h45 - Table ronde n°3**  
Les exemples de coopération entre justice restaurative et justice pénale en Europe (contributions francophones d'intervenants issus d'autres pays européens)

**11h00 - 2ème session d'ateliers4 ateliers - thèmes et intervenants à définir (appel à contribution prévu)**

**14h00 - Plénière n°4**  
Un apport sociologique à la compréhension des effets de la justice restaurative en France

**14h45 - Table ronde n°4**  
Les expérimentations et pistes d'innovations de l'IFJR pour les 10 années à venir, au service de l'accès de toutes et tous à la justice restaurative. Plusieurs thématiques seront ainsi abordées à partir des expériences de l'Institut :

- Les cercles restauratifs en matière d'abus sexuel au sein de l'Église ;
- Les rencontres auteurs-victimes en matière de terrorisme ;
- La conférence restaurative en matière de maltraitance à domicile envers les personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- La justice restaurative et la prévention de la délinquance dans les quartiers et le potentiel de villes restauratives.

**16h00 - Table ronde n°5**  
Quels rôles pour les partenaires institutionnels et associatifs dans les futurs développements de la justice restaurative en France

**16h45 - Synthèse du congrès**  
Monsieur Jacques Faget

**17h15 - Grand témoin**

**17h30 - Clôture du colloque**  
Madame la Présidente de l'Institut

**20h00 - Projection du film « Je verrai toujours vos visages »**  
de Jeanne Herry et débat avec la réalisatrice et l'équipe de l'IFJR (Cinéma Le Méliès- sur inscription)

Les vidéos de replay des plénières et tables rondes sont postées sur notre chaîne YouTube et notre site internet, relayées ensemble sur nos réseaux sociaux.

Voici le lien vers la playlist entière :

[https://www.youtube.com/playlist?list=PLqBY6ip5O1I\\_OtZRxnZBezoXtnFhr0E](https://www.youtube.com/playlist?list=PLqBY6ip5O1I_OtZRxnZBezoXtnFhr0E)

### 4.3. La communication globale en 2023

#### 4.3.1. Le site internet

Le site internet de l'IFJR, [www.justicerestaurative.org](http://www.justicerestaurative.org), est une des premières portes d'entrée aux personnes souhaitant en savoir davantage sur la justice restaurative et les activités de l'institut.

Il a plusieurs objectifs :

- Présenter l'Institut, ses missions, ses valeurs, ses différentes activités notamment d'accompagnement des programmes, de formation et de sensibilisation.
- Informer les professionnels et, plus largement, le grand public sur les divers aspects théoriques de la justice restaurative ;
- Répertorier nos différents évènements et ressources : webinaires, sensibilisations, formations, lettres d'information ...

En 2023, le site a connu deux périodes de grande fréquentation :

- Une période de 2 mois (au moins 1000 visiteurs par semaine), sur la période de la sortie du film « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry (entre le 25 mars et le 31 mai), avec un pic sur le mois d'avril qui a enregistré 3000 visites par semaine (entre le 9 et le 29 avril).
- Une période de 2 semaines, en amont et pendant la semaine internationale de la justice restaurative 2023, durant laquelle il y a eu près de 2000 visites par semaine.

Il y a également une augmentation significative sur le reste de l'année, par rapport aux années précédentes : en effet, en 2023, le site a reçu en moyenne 1500 visites par semaine (hors périodes de grande fréquentation citées ci-dessus), contre une moyenne de 200 visites par semaine en 2021 et 2022.

Le travail entamé en 2022 avec l'école CyTech a été livré en septembre 2023. Il n'a pas encore pu être intégré au site pour le moment.

#### 4.3.2. Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram)

En 2022, l'IFJR était présent sur Facebook, LinkedIn et Instagram.

En 2023, Facebook et LinkedIn sont toujours les deux réseaux les plus utilisés et continuent d'être alimentés régulièrement, sur la même base que les années précédentes. Instagram a été davantage utilisé cette année pendant la période d'avants-premières et de ciné-débats du film, et également, comme les années précédentes, pour la semaine internationale de la justice restaurative.

La page LinkedIn regroupait, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **4275 abonnés**, soit 2692 de plus qu'en 2022 (1583 abonnés en 2022). Cette page est désormais la plus attractive de tous les réseaux de l'IFJR et

dépasse encore davantage de taux d'engagement de la page Facebook, qui connaît un déclin de consultation depuis la création de la page LinkedIn.

**La page Facebook** compte actuellement **2118 abonnés**, 299 de plus qu'en 2022 (+251 en 2021). L'intérêt reste le même qu'en 2022, malgré l'impact fort de la sortie du film.

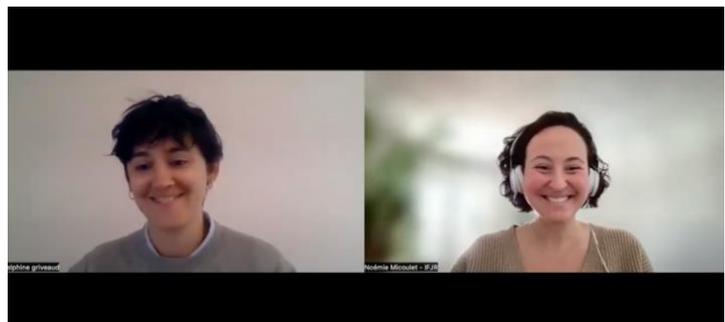
**Le compte Instagram** compte **590 abonnés**, 204 de plus qu'en 2022. La sortie du film et l'organisation du congrès des 10 ans l'IFJR a remis à plus tard la nouvelle stratégie de contenu prévue pour rendre plus attractif le compte Instagram, ce qui explique cette faible progression.

#### 4.3.3. Les webinaires mensuels

En 2023, avec la sortie du film ainsi que l'organisation du congrès, il n'y a pas eu beaucoup de place pour l'organisation de plusieurs webinaires.

2 webinaires ont été organisés sur l'année 2023 :

Sujet	Date	Intervenants	Nombre d'inscrits	Nombre de participants	Nombre de vues sur YouTube au 01/06/2023
<p>Wébinaire#11</p> <p>Justice restaurative &amp; Violences conjugales</p>	21 février 2023	<p><b>Marthe LOPPY</b> <i>(Animatrice de RCV et cheffe du Service d'aide aux victimes AAVIV et Référente départementale VIF)</i></p> <p><b>Myriame GRIMAUD</b> <i>(Animatrice de RCV et 1ère surveillante)</i></p>	598	157	947
<p>Wébinaire#12</p> <p>Les développements de la justice restaurative en France</p> <p><i>Retour sur la thèse de doctorat en sociologie politique de Delphine Griveaud, conduite entre 2016 et 2022</i></p>	30 mars 2023	<p><b>Delphine GRIVEAUD</b> <i>(Enseignante et chercheuse en sciences sociales à l'Université Paris Nanterre)</i></p>	254	83	883



#### 4.3.4. La lettre d'information mensuelle

L'équipe de l'IFJR produit une veille média sur les contenus qui concernent la justice restaurative et l'environnement dans lequel elle évolue.

Sous l'impulsion de toute l'équipe opérationnelle, l'IFJR créé une lettre d'information mensuelle en 2021 qui reprend les actualités de la justice restaurative, celles de l'IFJR, ainsi qu'une veille média sur des articles et podcasts sur des sujets qui touchent de près la justice restaurative.

Cette lettre est envoyée chaque mois en interne, aux membres du Conseil d'Administration, ceux du Conseil Scientifique, ceux du Bureau, les bénévoles et tous les membres de l'IFJR. La liste d'inscription à la lettre, créée en février 2021, compte désormais 470 personnes (280 en 2022). Au total, c'est près de 500 personnes qui reçoivent la lettre chaque mois.



#### 4.3.5. Les événements et la semaine internationale de la Justice restaurative

##### Les rencontres franco-belges

Organisées par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Alpes-Vaucluse, avec le soutien de l'IFJR, les rencontres franco-belges autour de la justice restaurative pour les mineurs ont eu lieu les 28 et 29 novembre 2023 à l'Université d'Avignon.

Ce fût l'occasion de réunir des professionnels de la France et de la Belgique et d'accueillir plus d'une centaine de personnes, venant de la France entière, autour de la médiation restaurative pour les mineurs.

L'IFJR a apporté son soutien sur la communication et la partie logistique des inscriptions, et Noémie Micoulet, coordinatrice de l'antenne Sud-Est a animé les échanges sur les différentes tables rondes, puis est intervenue à l'occasion de la 2ème matinée sur la table ronde qui concernait « La justice restaurative et violences sexuelles, des singularités dans un processus identique »

Le programme :

		SUJETS	INTERVENANTS	MODALITES
	9H30-10H00	Introduction, présentation, ....	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>
28 novembre	10H-12H30	<b>Historique du développement de la médiation restaurative/réparatrice en France, en Belgique</b> <i>La médiation restaurative/réparatrice s'adresse aux personnes concernées par une même infraction pénale, à propos des répercussions que celle-ci a dans leur vie présente. D'un pays à l'autre, il apparaît un développement différent de cette pratique, sous l'influence des singularités culturelle, sociale, institutionnelle. Les intervenants s'attacheront à présenter les contours, en Belgique et en France, de cette pratique, en insistant sur la place qu'elle occupe vis-à-vis de la procédure pénale concernant les mineurs.</i>	Delphine Griveaud (F)  Antonio Buonatesta Association Médiate (B)  Géraldine Bodart Directrice du Gacep (B)	Interventions magistrales + échanges avec le public  Animation PJJ/IFJR
	14h – 16H30	<b>Table ronde : J.R et procédure pénale : quelles articulations ?</b> <i>Précédée par un rappel du cadre juridique actuellement en cours dans chacun des pays. Des témoignages sur des processus de médiation, en Belgique et dans le Vaucluse, viendront éclairer non seulement cette pratique tournée vers les personnes concernées – auteurs et victimes - mais également ses interactions avec la procédure pénale et ses acteurs ; il sera aussi question des freins au développement de cette pratique et de ce qui la soutient. Ces éléments serviront de bases de discussion entre les participants à la table ronde et avec le public.</i>	Magistrat – Avocat – 1 professionnel de J.R Vaucluse (P.J./A.M.A.V) – 1 professionnel du Gacep	Vignettes de cas pratiques + interventions de la table ronde + échanges avec le public  Animation PJJ/IFJR



		SUJETS	INTERVENANTS	MODALITES
29 novembre	9H30 – 12H	<b>Table ronde : J.R et violences sexuelles, des singularités dans un processus identique</b> <i>En France, la possibilité donnée à des mineurs auteurs de violences sexuelles et à leurs victimes de participer à un processus de médiation restaurative a rapidement provoqué des réactions et soulevé de nombreuses questions. Il s'agira donc, par la présentation de situations précises et par l'intervention de différents professionnels belges et français, de se pencher sur les singularités de ces situations pour lesquelles le processus de médiation restaurative/réparatrice est cependant identique (que pour les autres types d'infractions). Au cours de cette matinée, seront également présentés les principaux résultats d'une enquête sociologique réalisée en France et portant sur le parcours de mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel ayant bénéficié d'un processus restauratif. Les mêmes éléments seront apportés par les intervenants belges.</i>	Magistrat – Avocat – Médecin 1 professionnel J.R Vaucluse (P.J./A.M.A.V) – 1 professionnel du Gacep  Marie Romero, éducatrice PJJ Chargée de mission - Recherche sur les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel	Vignettes de cas pratiques + interventions de la table ronde + échanges avec le public  Animation PJJ/IFJR

### La semaine internationale de la justice restaurative 2023

Initiée au Canada, cette semaine internationale se tient partout dans le monde. Chaque année, la dernière semaine de novembre, elle réunit professionnels et chercheurs dans le cadre de séminaires et de colloques. Elle réunit également le grand public souhaitant découvrir la justice restaurative grâce à des projections-débat.

En 2023, la 7e édition de la semaine internationale de la justice restaurative a eu lieu du 19 au 26 novembre 2023. 26 événements ont pu être organisés (dont 17 cinés-débat, 7 colloques/conférences) répartis sur les 4 antennes de l'IFJR.

Au total, c'est plus de 250 personnes, professionnel.le.s et grand public, présentes sur les différents évènements.

Deux bilans détaillés de la semaine de la justice restaurative sont disponibles sur le site de l'IFJR, onglet « Actus & évènement » > « La semaine internationale de la justice restaurative »

Voici les liens vers les bilans :

- <https://www.justicerestaurative.org/wp-content/uploads/2024/01/BILAN-SIJR23.pdf>
- <https://www.justicerestaurative.org/wp-content/uploads/2024/01/Bilan-SIJR-2023-Reunion-final.pdf>



## 5. L'OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Faute de financement encore en 2023, les activités *publiées* de l'observatoire de la justice restaurative se sont limitées au premier volet de l'enquête nationale. Toutefois, l'observatoire poursuit ses entretiens avec les participants aux mesures de justice restaurative, principalement réalisés par Christiane Legrand, avec le soutien d'autres bénévoles.

Pour mémoire, l'enquête nationale abordait plusieurs volets du monitoring de l'état de la justice restaurative en France :

### 1. Les programmes de JR :

Ce volet a pour objectif de donner une photographie de l'état du développement de la justice restaurative en France en 2020 à partir des informations recueillies par les quatre antennes de l'IFJR. Ce « cliché » n'a par conséquent pas la prétention d'être exhaustif, mais tente néanmoins de rendre compte le plus précisément possible de la situation sur un territoire donné à un moment donné.

### 2. Les participants aux mesures de JR :

Ce volet vise à proposer une analyse des effets et apports de la justice restaurative sur les participants aux mesures, à partir de leurs propres témoignages. Il s'agit ici de rassembler les témoignages de ces derniers sur leur vécu, ainsi que leurs appréciations, tant en termes de bénéfices qu'en termes de limites perçues, permettant d'envisager les améliorations des dispositifs de justice restaurative à l'avenir.

### 3. Les intervenants en JR et les acteurs du système de justice pénale :

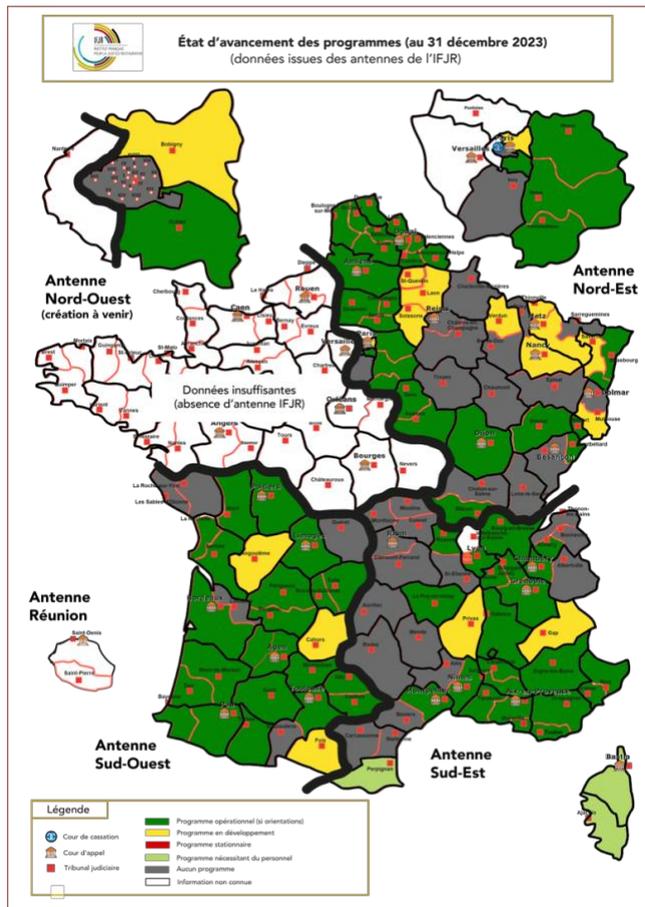
Ce volet s'intéresse aux perspectives des professionnels et intervenants en justice restaurative issus de divers corps de métiers et exerçant des rôles distincts dans la mise en place des mesures. Ces artisans de la justice restaurative sont ceux évoluant dans trois sites distincts identifiés comme étant les plus expérimentés, c'est-à-dire ayant mis en place au moins deux mesures. Dans le cadre de ce troisième temps de l'enquête sont recueillis leurs témoignages relatifs aux apports de la justice restaurative dans leurs pratiques, mais aussi aux difficultés qu'ils et elles ont vécues dans ce cadre, ainsi que leur avis sur les interrelations, présentes et futures, entre la justice restaurative et le système de justice pénale.

### 4. Les bénévoles impliqués en JR :

Ce dernier volet intègre désormais à cette enquête les retours d'expériences de bénévoles qui sont intervenus à titre de « membres de la communauté » dans des mesures de justice restaurative. À travers leur récit, ils et elles livrent leur vécu de témoins privilégiés du cheminement des personnes ayant participé à ces sessions de rencontre détenus-victimes et rencontres condamnés-victimes. Ces personnes engagées partagent également leur regard sur la justice restaurative et son rôle social.

À travers ces différents regards et dimensions, l'ambition recherchée était de favoriser une meilleure compréhension de la justice restaurative dans une démarche de co-construction et de réflexion sur ses limites, ses richesses et son avenir.

## 5.1. La situation des programmes en 2023



Les actions d'appui conduites par les coordinatrices des antennes permettent de favoriser l'opérationnalisation de la justice restaurative.

En 2023, l'IFJR compte :

- **73 programmes opérationnels** (contre 70 en 2022, 54 en 2021 et 42 en 2020) ;
- **25 programmes en cours de développement** (contre 20 en 2022 et 21 en 2021) ;
- **6 stationnaires** (pas ou plus opérationnels) ;
- **6 programmes manquant des ressources humaines nécessaires** (contre 13 en 2022).

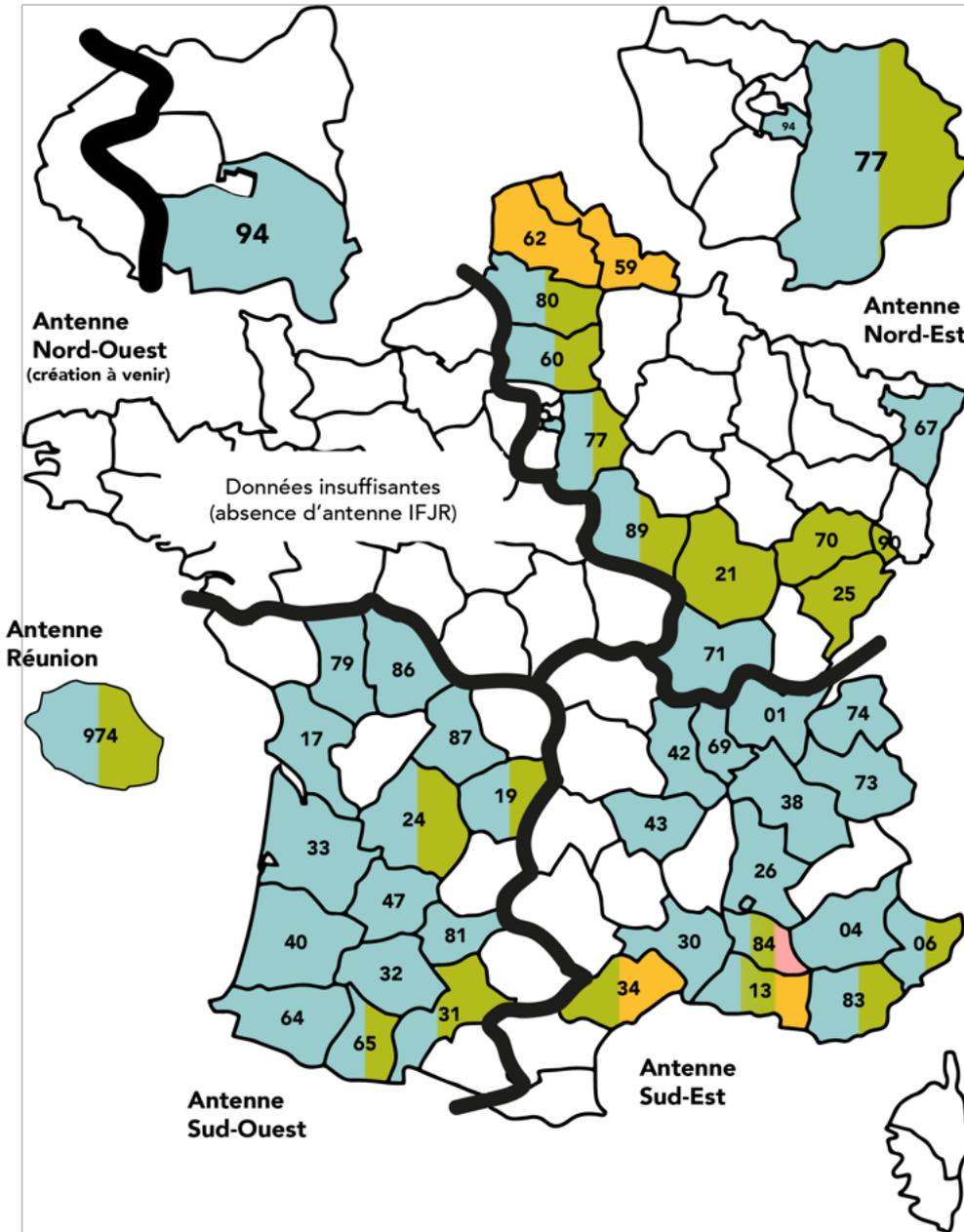
Comme en 2022, il reste **50 ressorts de tribunaux judiciaires dépourvus de programmes** de justice restaurative (contre 72 en 2021).

En pratique, **la répartition en France reste encore très hétérogène**. Même si la situation s'améliore par rapport aux années passées, il reste encore des espaces sans aucun programme opérationnel.



**Programmes de Justice Restaurative opérationnels\***

\*en capacité d'animer une mesure de JR sous réserve d'orientations  
(données issues des antennes de l'IFJR)

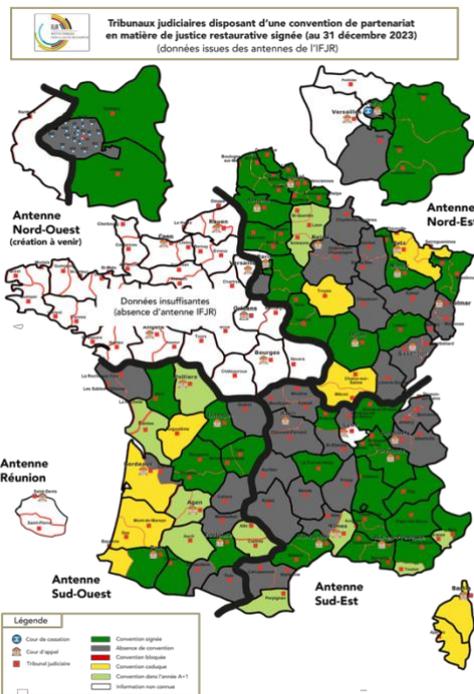


**Légende**

- Médiations Restauratives (MR)
- Rencontres Détenu.e.s-Victimes / Rencontres Condamné.e.s-Victimes (RDV-RCV)
- Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CRS) et Cercles d'Accompagnement et de Ressources (CAR)
- Conférence Restaurative

La proportion de départements disposant de programme de médiations restauratives et des rencontres détenus-victimes ou rencontres condamnés-victimes s'est accentuée, mais reste minoritaire (14 territoires contre 27 à une seule mesure)

La situation de ces programmes est en partie liée à des **conventions de partenariat inexistantes** (programme en cours de développement) ou devenues caduques (programme stationnaire).



Ainsi, l'IFJR dénombre :

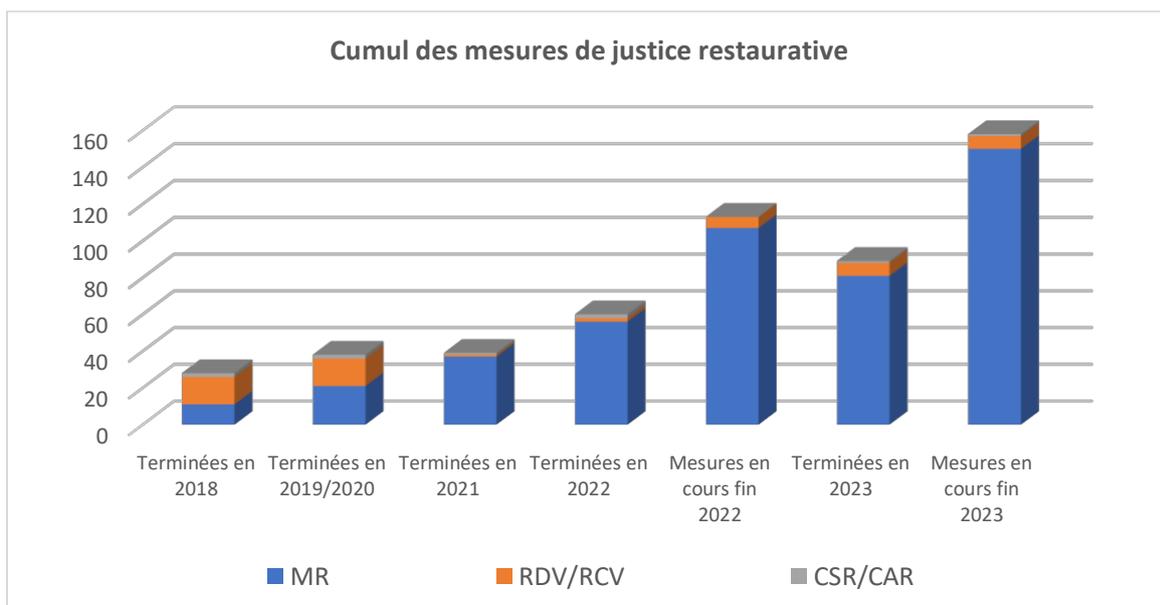
- **51 conventions de partenariat signées** (contre 35 en 2022) ;
- **14 supplémentaires doivent être signées en 2023** ;
- **12 sont caduques** ;

Alors que **60 tribunaux judiciaires sont dépourvus de conventions de partenariat** (contre 64 en 2022).

En pratique, l'absence de convention de partenariat n'empêche pas la mise en œuvre de mesures de justice restaurative. Cependant, la signature de telles conventions est fortement recommandée par la circulaire du 15 mars 2017.

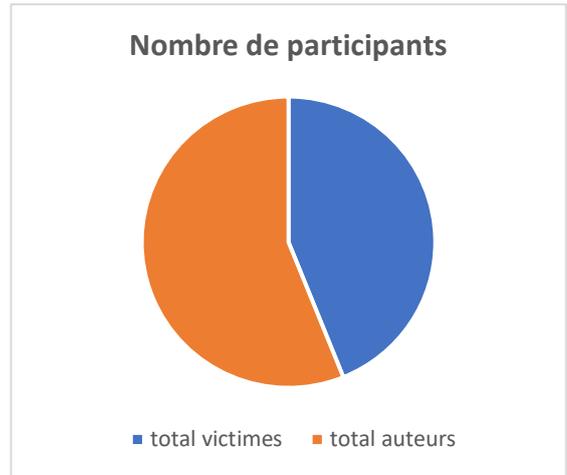
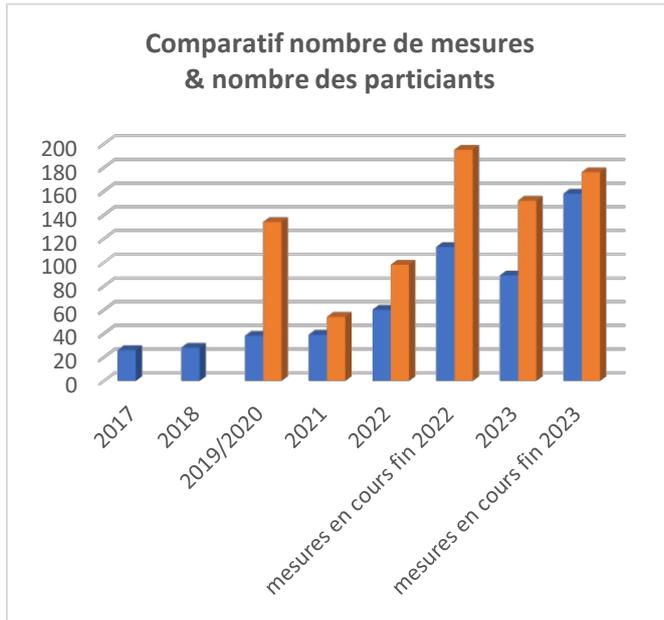
## 5.2. Les mesures de justice restaurative en 2023

La progression du nombre de mesures, constaté en 2022, se poursuit en 2023.



Le nombre de mesures terminées en 2023 est de 89 (contre 60 en 2022 et 39 en 2021).

Avec 93% de médiations restauratives, il est notable que la tendance à une forte représentation de ce type de mesure se poursuit depuis la crise sanitaire de 2020.



Le nombre de participants est en cohérence avec le compte du nombre de mesures.

Ainsi, alors que l'on comptait 54 participants à une mesure de justice restaurative terminée en 2021 et 98 en 2022, ils sont désormais **152 en 2023**.

Il est à noter toutefois que ces chiffres doivent également être complétés par le nombre de mesures qui étaient encore en cours le 31 décembre 2022 :

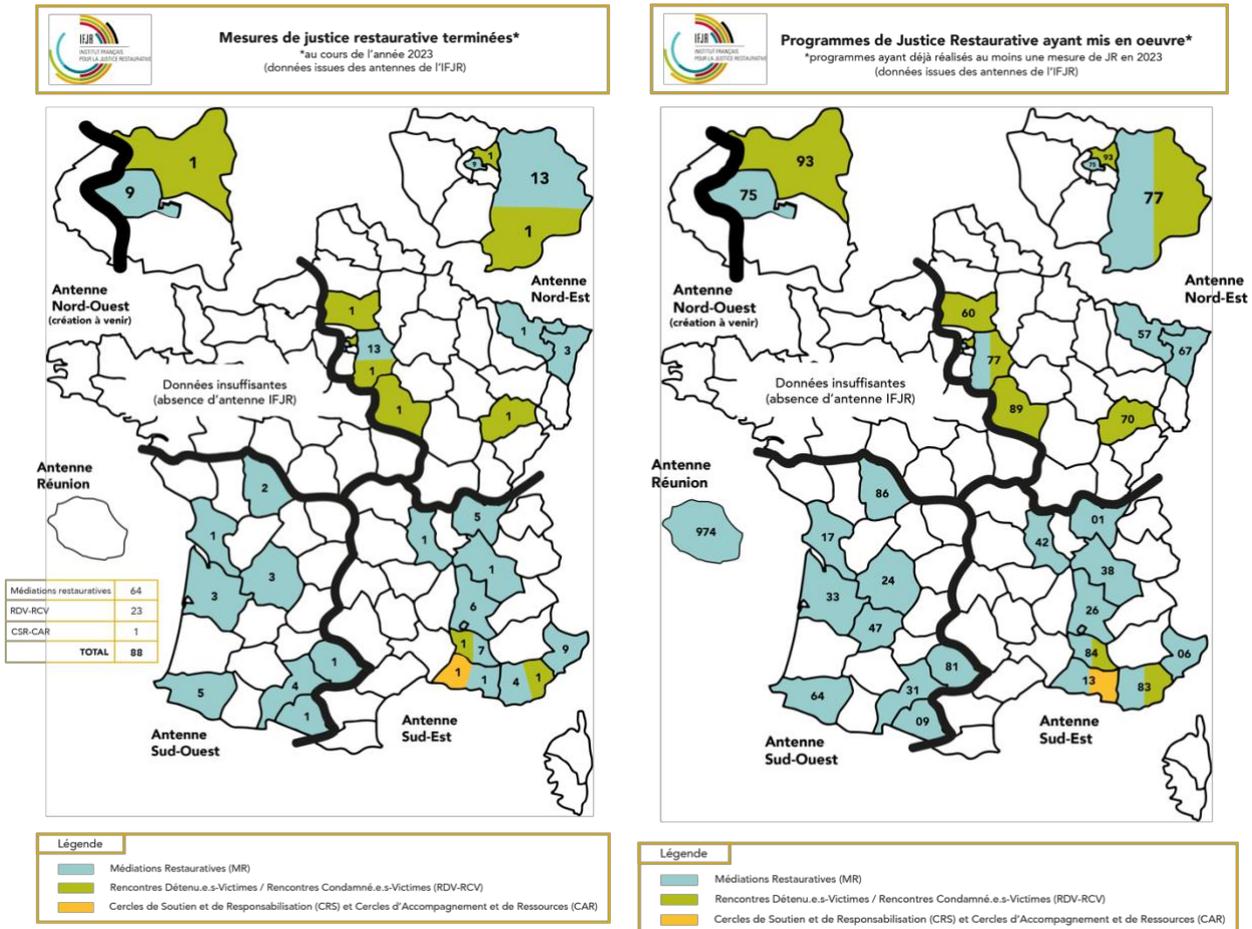
- ainsi **158 mesures** en cours doivent s'ajouter aux 89 mesures terminées (contre 113 en 2022)
- cela correspond à 150 mesures de médiation restaurative pour 7 RDV-RCV et 1 CSR ;

Ces mesures en cours concernent 176 participants, soit un total de **328 personnes participantes à une mesure de justice restaurative en 2023**.

Parmi ces personnes, l'on dénombre :

- 144 personnes victimes (61 à une mesure terminée et 83 à une mesure en cours)
- 184 personnes autrices (91 à une mesure terminée et 93 à une mesure en cours)

Comme en 2022, les programmes ayant terminé une mesure de justice restaurative dans l'année sont sensiblement les mêmes qui en ont en cours et qui développent leur activité.



Les mesures de justice restaurative effectives (terminées ou en cours) sont ainsi encore très inégalement réparties sur le territoire.

À cet égard, les services partenaires de 6 départements sont parvenus à animer plus de 10 mesures de justice restaurative à l'année, certains plus d'une vingtaine (01, 06, 26, 31, 77 et 84).

Ces départements comptent des partenaires dotés de **postes dédiés à la justice restaurative** (77, 01, 84) ou correspondent aux **expérimentations de l'IFJR dans les cours d'appel de Toulouse et Aix-en-Provence** (v. p. suivante).

Les **infractions concernées** correspondent à des **délits graves ou des crimes** :

- violences involontaire, notamment accident de la voie publique ;
- violences volontaires, y compris braquages et vols avec violences ;
- violences sexuelles, viols et incestes ;
- violences conjugales ;
- violences routières,
- l'IFJR a par ailleurs expérimenté une médiation auteur-victime en matière de terrorisme.

On note qu'il y a de plus en plus de demandes de mesures de justice restaurative et plusieurs services font état de listes d'attente de plus d'une vingtaine de demandes non prises en charge faute de moyens suffisants. Ce point devra être approfondi en 2024.

## 6. LA FORMATION

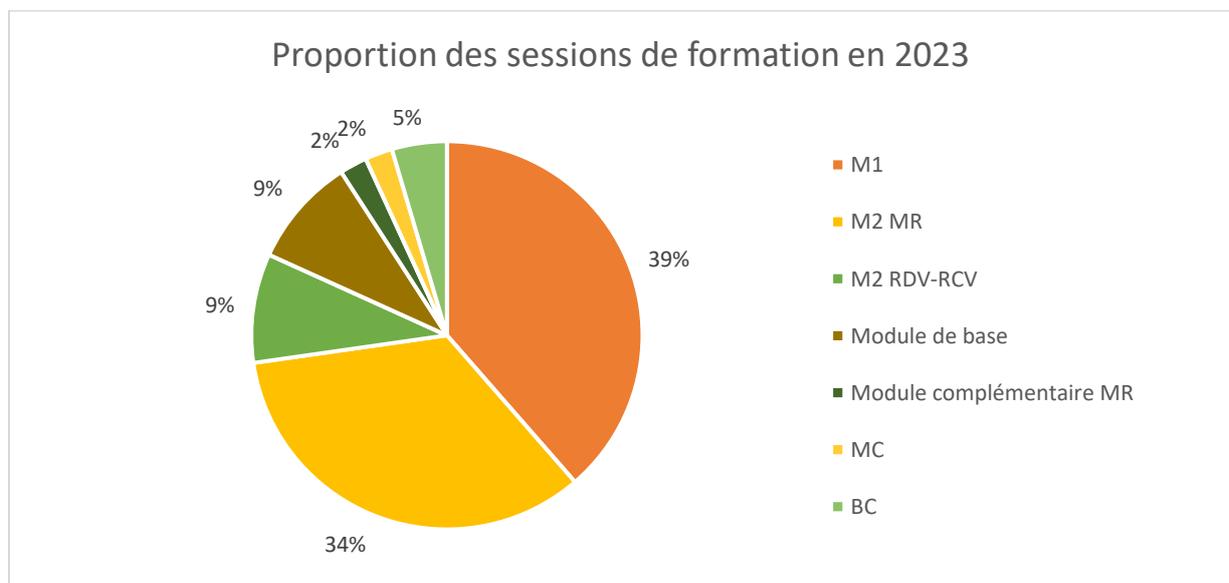
### 6.1. La formation en 2023

#### 6.1.1. L'offre de formation

Dans le cadre de sa mission pour œuvrer au développement de la justice restaurative, l'IFJR intervient aussi pour former les acteurs des programmes et des mesures.

A aujourd'hui, l'IFJR dispense **9** types de formation :

- 2 contenus plutôt génériques, sur les bases de la Justice Restaurative :
  - « Module 1 » en 30h (M1)
  - « Module de base » : intervention de 6h dans le cadre d'un parcours de formation de l'ENPJJ
- 5 contenus à destination de futurs animateurs de mesures de justice restaurative :
  - « Module 2 Médiations Restauratives » en 30h (M2 MR)
  - « Module 2 Rencontres Détenus/Condamnés – Victimes » en 30h (M2 RDV-RCV)
  - « Module 2 Cercles de Soutien et de Responsabilisation – Cercles d'Accompagnement et de Ressources » en 30h (M2 CSR-CAR)
  - « Module Complémentaire Médiations Restauratives » en 24h, dans le cadre d'un parcours de formation de l'ENPJJ
  - « Module Complémentaire Rencontres Détenus/Condamnés – Victimes » en 24h, dans le cadre d'un parcours de formation de l'ENPJJ
- 2 contenus à destination des bénévoles participant aux mesures de justice restaurative :
  - « Devenir Membre de la Communauté » en 21h (MC), dans le cadre des mesures RDV-RCV
  - « Devenir Bénévole de la Communauté » en 21h (BC), dans le cadre des mesures CSR-CAR.

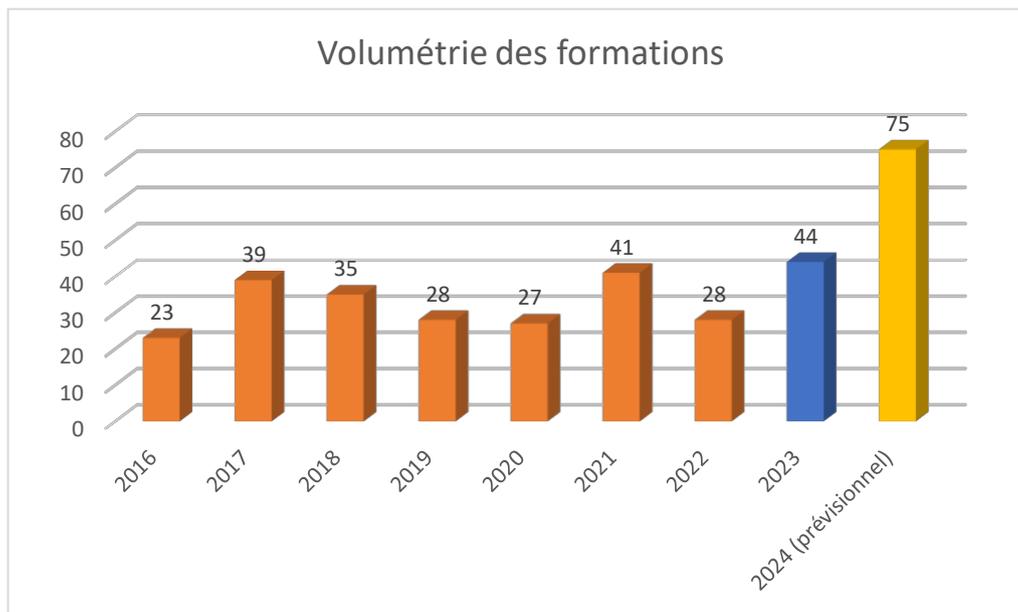


La répartition des formations réalisées en 2023 suit la même tendance que les années précédentes : principalement des formations de type Module 1 (39%), puis une poursuite de parcours de formation vers des modules 2 (M2 MR et M2 RDV-RCV).

Notons que cette année, il n'y a pas eu de demande de M2 CSR-CAR (1 en 2022), au profit des M2 MR (7 en 2022, contre 15 en 2023).

Le partenariat avec l'ENPJJ, initié en 2019, a permis de réaliser 5 sessions en 2023, alors qu'il n'y en avait pas eu en 2022.

### 6.1.2. L'activité en 2023



Initié en 2011, l'activité de formation par l'IFJR est significative à partir de 2016.

Après l'impact de la crise sanitaire en 2020, l'activité de formation a été importante en 2021, compensant les besoins non pourvus en 2020.

L'année 2022 a marqué logiquement un recul, mais est restée dans la moyenne des années précédentes.

Il est à noter que, en cohérence avec l'accroissement du développement des programmes, nous avons enregistré un nombre plus élevé de demandes de formation pour 2023, année record avec **44** sessions réalisées.

Achevant la logique engagée au titre de la stratégie 2017-2022, toutes ces sessions ont été réalisées par l'équipe salariée, principalement les coordinatrices des antennes réparties sur le territoire, afin d'assurer ces formations au plus proche du terrain.

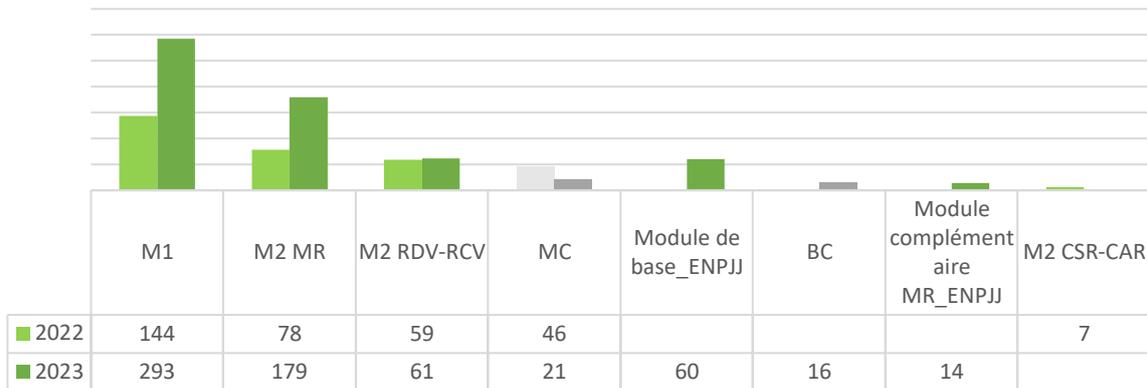
Ainsi 100% des formations ont été assurées par **11** de nos salariés.

La mise en place des programmes nécessite l'anticipation de la formation des acteurs du développement de la justice restaurative. Ainsi, les sessions de formation sont planifiées pratiquement 6 à 9 mois à l'avance.

Les prévisions à ce jour augurent une très forte activité de formation sur l'année 2024, probablement liée au développement des programmes sur le territoire, et peut-être aussi à la diffusion du film « Je verrai toujours vos visages » à partir de mars 2023.

### 6.1.3. Les personnes formées en 2023

#### Personnes formées



En 2023, l'IFJR a formé **644** personnes, soit une hausse de **93%** (344 personnes formées en 2022), dont 80 en **Guyane** (24 M1 ; 21 MC ; 15 MR ; 20 RDV-RCV) et 17 à **La Réunion** (17 M1). Ce qui représente plus de **17 300 h** stagiaires, dispensées par l'IFJR en 2023.

Parcours de formation à l'animation de mesures de JR en 2023	Sessions	Apprenants	Dont		
			Administration Pénitentiaire	Asso Aide aux victimes	PJJ
M1	17	293	135	53	45
M2 MR	15	179	93	36	21
M2 RDV-RCV	4	61	42	3	4
M2 CSR-CAR	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>36</b>	<b>533</b>	<b>270</b>	<b>92</b>	<b>70</b>
			<b>51%</b>	<b>17%</b>	<b>13%</b>
Module de base	4	60	Spécifique ENPJJ		
Module complémentaire MR	1	14			
Module complémentaire RDV-RCV	0	0			
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>5</b>	<b>74</b>			
<b>TOTAL :</b>	<b>41</b>	<b>607</b>			

La très grande majorité des personnes formées (**533** sur **644**) le sont dans le cadre du parcours de formation (Module 1 & Module 2).

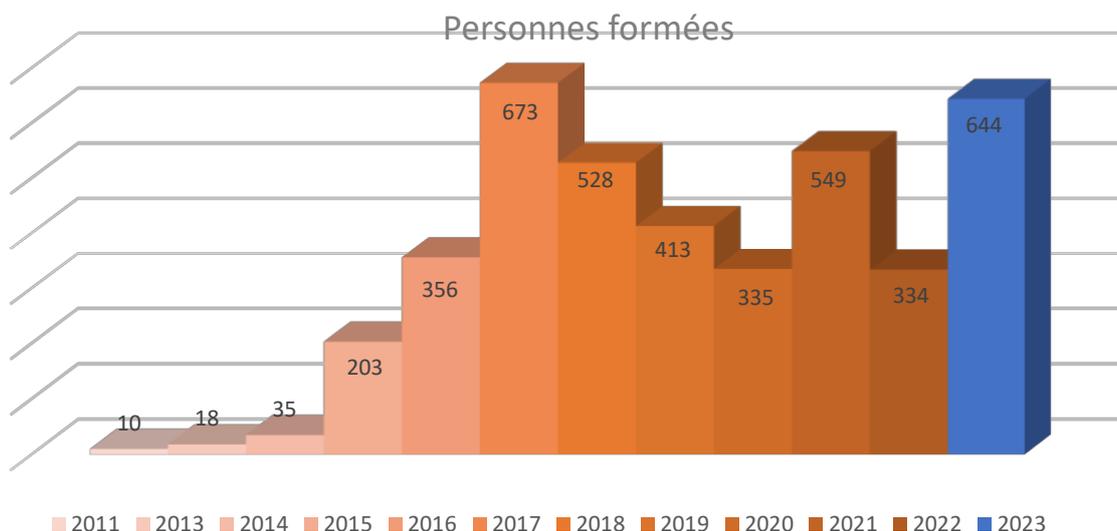
Plus de **50%** des formés en M1/M2 sont rattachés à l'administration pénitentiaire.

Formations de bénévoles en 2023	Sessions	Apprenants
Membre de la Communauté (dans les RDV-RCV)	1	21
Bénévoles de la Communauté (dans les CSR-CAR)	2	16
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	<b>37</b>

Comparativement à 2022 où 46 personnes avaient été uniquement formées MC pour les mesures RDV-RCV, la demande de formation des bénévoles en 2023 a été répartie entre les MC (21) et les BC (16).

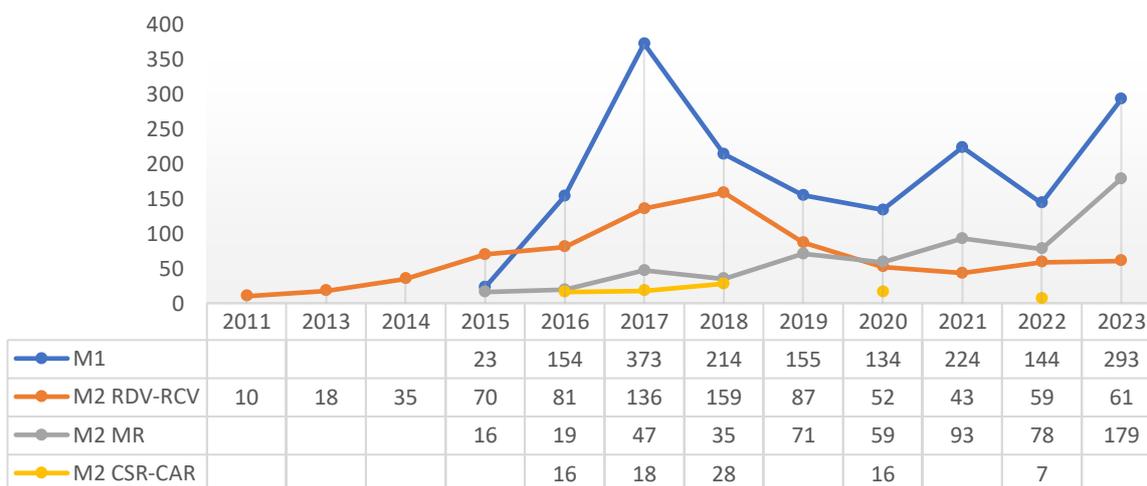
## 6.2. La formation depuis 2011

### 6.2.1. Des origines à ce jour



Au cumul depuis 2011, l'IFJR a animé **277** sessions, tous types de formations confondus, accueillant ainsi **4098** personnes.

### Personnes formées à l'animation de mesures de JR



Les premières formations ont eu lieu à la suite de l'expérimentation des Rencontres détenus-victimes de Poissy. Une première formation aux RDV-RCV de 30h a été réalisée en 2011.

Cette formation a ensuite été renouvelée à partir de 2013, pour être ensuite remplacée par le parcours de formation (dans le cadre du partenariat IFJR/ÉNAP/FV) à partir de 2016. Le parcours de formation à l'animation des mesures de justice restaurative est dès lors composé du Module 1 + Module 2.

A partir de 2020, la demande de formation d'animateurs de mesures MR devient supérieure à celle d'animateurs de mesures RDV-RCV.

Ceci peut s'expliquer par :

- D'une part, la mise en place progressive de cette nouvelle formation, complétant l'offre de formation unique initiale M2 RDV-RCV,
- D'autre part, la plus grande difficulté pour les institutions, d'organiser des RDV-RCV qui nécessitent de mobiliser davantage d'auteurs, de victimes, d'animateurs et de bénévoles. Alors que les mesures MR ne mobilisent qu'un(e) auteur(e), qu'une victime et qu'un animateur,
- Et enfin une cohérence avec la situation sur les programmes et mesures de justice restaurative mis en place par les services, s'inscrivant durablement dans le développement de leur activité en justice restaurative.

Parcours de formation à l'animation de mesures de JR de 2011 à 2023	Sessions	Apprenants	Dont		
			Administration Pénitentiaire	Asso Aide aux victimes	PJJ
M1	97	1714	965	343	
M2 MR	47	597	316	53	51
M2 RDV-RCV	60	811	453	183	15
M2 CSR-CAR	7	85	73	5	0
<b>TOTAL :</b>	<b>211</b>	<b>3207</b>	<b>1807</b>	<b>584</b>	<b>173</b>
			<b>56%</b>	<b>18%</b>	<b>5%</b>

Depuis l'existence de nos formations, **plus de la moitié** des personnes formées à l'animation de mesures de justice restaurative sont rattachées à l'administration pénitentiaire.

La faible représentation des personnes formées, notamment en **Module 1**, au sein de l'aide aux victimes, se confirme encore cette année : 53 personnes sur 293 en 2023 (soit **18%**, comme en 2022). Contre 21% de 2016 à 2021.

Formations de bénévoles de 2011 à 2023	Sessions	Apprenants
Membre de la Communauté (dans les RDV-RCV)	34	428
Bénévoles de la Communauté (dans les CSR-CAR)	9	72
<b>TOTAL :</b>	<b>43</b>	<b>500</b>

Et désormais **500** bénévoles ont été formés, depuis que ces formations existent au sein de l'IFJR (1<sup>ère</sup> session MC en 2016, 1<sup>ère</sup> session BC en 2017).

### 6.2.2. Le certificat d'aptitude à l'animation des mesures de justice restaurative

Depuis 2019, ce parcours de formation M1/M2 fait l'objet d'une évaluation selon un « bilan individuel des acquis », à l'issue de la formation Module 2, subordonnant la délivrance du certificat d'aptitude à l'animation de mesures de justice restaurative.

En 2023, nous avons attesté que 161 personnes (= 90% d'obtention) ont acquis les compétences nécessaires pour animer une mesure de type MR, contre 75 (= 96% d'obtention) en 2022, et 59 personnes (= 97% d'obtention) pour animer une mesure de type RDV-RCV, contre 57 (= 97% d'obtention) en 2022.

D'où, de 2019 à 2023 :

- plus de 400 certificats délivrés à de potentiels animateurs de MR
- plus de 250 certificats délivrés à de potentiels animateurs de RDV-RCV
- plus de 20 certificats délivrés à de potentiels animateurs de CSR-CAR

### 6.3. La répartition géographique des personnes formées

Sur les cartes qui suivent, les stagiaires ayant suivi la formation concernée sont répartis par département en données cumulées depuis le début des formations. Les cartes indiquent le nombre de personnes ayant suivi la formation correspondante en cumulant les stagiaires issus de l'aide aux victimes, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse (minoritaires), et autres profils.

Ces cartes ne doivent cependant pas être interprétées comme manifestant une importante capacité d'animation de mesures de justice restaurative. En pratique, seul un petit nombre des professionnels formés pratiquent la justice restaurative, faute de temps dédié.

#### 6.3.1. Les stagiaires du module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les stagiaires ayant suivi le module 1 depuis sa création en 2015 sont au nombre de **1714**, tous profils confondus.

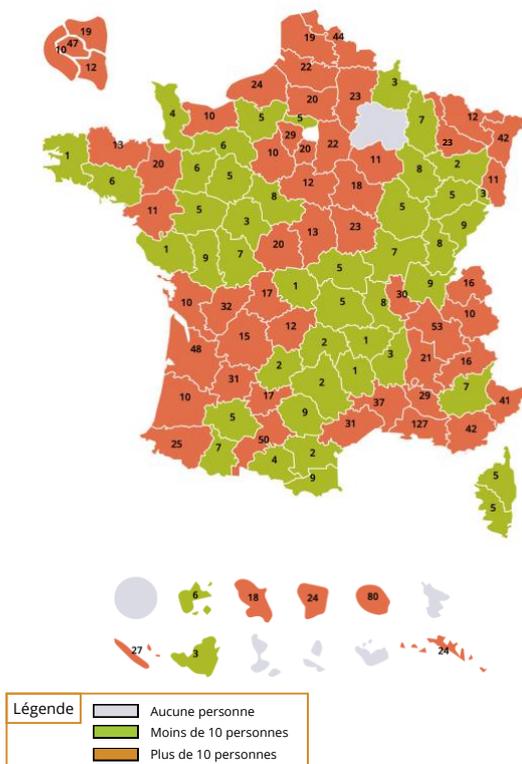
Il peut être noté une nette prédominance des agents de **l'administration pénitentiaire (965, soit 56% des stagiaires M1)** confirmant la tendance antérieure.

Celle-ci doit toutefois être minorée au regard du fait que **l'aide aux victimes (343, soit 20 % des stagiaires M1)** a aussi été formée dans d'autres formations (introduction à la justice restaurative notamment et diverses sensibilisations).

L'ensemble du territoire est pratiquement couvert par cette formation Module 1 visant à acquérir les compétences pour Informer & Orienter vers des mesures de justice restaurative.

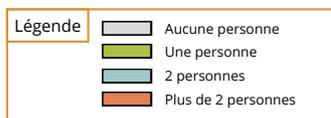
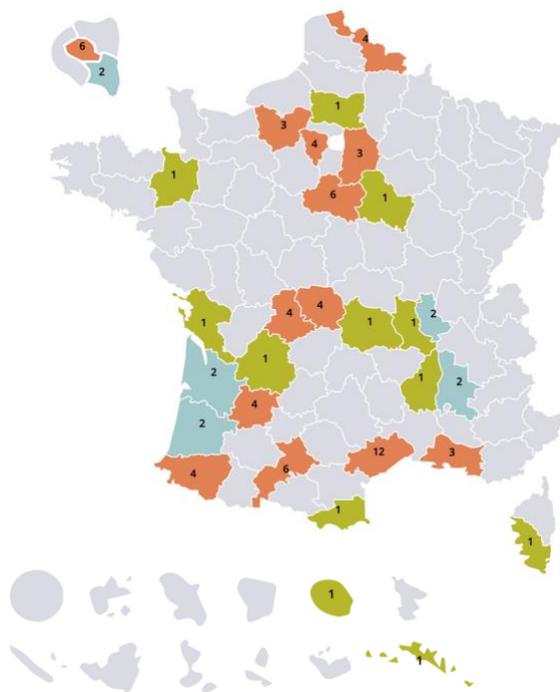
Seul le département de la Marne (51 – Châlons en Champagne) n'est pas encore concerné.

 **Personnes ayant suivi le Module 1 du parcours de formation à la Justice Restaurative**  
2015 - 2023



### 6.3.2. Les stagiaires du module 2 « CSR/CAR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « Coordination de Cercle de soutien et de responsabilisation et Cercle d'accompagnement et de ressources », depuis sa création en 2015 sont au nombre de **85**, tous profils confondus. Ce chiffre n'a que peu évolué depuis 2020, puisqu'une seule formation a été mise en œuvre, auprès de 7 personnes en 2022, et aucune en 2023.



La quasi-totalité des stagiaires sont des agents de **l'administration pénitentiaire (73 soit 85% des stagiaires)**. Le reste des stagiaires sont principalement issus du secteur socio judiciaire ou de l'aide aux victimes.

Il est à noter qu'il n'y a plus de 2 stagiaires formés aux CSR/CAR **que dans 13 départements**, laissant une très large marge de progression pour l'administration pénitentiaire.

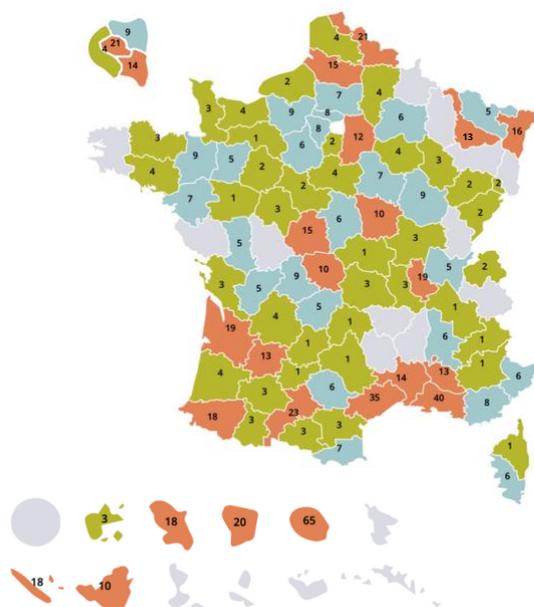
Il reste que ce dispositif à visée restaurative n'a pas encore trouvé une vraie dynamique de développement au sein de l'administration pénitentiaire, ce qui se traduit aussi par un faible intérêt pour la formation.

### 6.3.3. Les stagiaires du module 2 « RDV/RCV» du parcours de formation à l'animation de mesures de JR



**Personnes formées aux Rencontres Détenu-e-s-Victimes /  
Rencontres Condamné-e-s - Victimes**

2011-2016 : formation à l'animation de RDV-RCV  
2016 - 2023 : formation Module 1 et Module 2 RDV-RCV



Légende	
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #cccccc; border: 1px solid black;"></span>	Aucune personne
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90ee90; border: 1px solid black;"></span>	1 à 4 personnes
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90ee90; border: 1px solid black;"></span>	5 à 9 personnes
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ffa500; border: 1px solid black;"></span>	À partir de 10 personnes

Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « Rencontres détenus-victimes et Rencontres condamnés-victimes », depuis sa création en 2015, sont cumulés au nombre de stagiaires ayant suivi la première version de la formation (proposée entre 2011 et 2015).

Ils sont au nombre de **811**, tous profils confondus.

Le nombre de professionnels formés aux RDV-RCV est important, vestige de la situation antérieure à 2020, lorsque ce type de mesure était le plus pratiqué.

Le même constat d'une majorité d'agents de l'administration pénitentiaire peut être fait (453, soit 56% des stagiaires, contre 183, soit 22%, issus de l'aide aux victimes).

Il est à noter également que **12 départements en métropole n'ont encore aucun professionnel formé** à ce type de mesure (13 en 2022) <sup>3</sup>.

<sup>3</sup>. Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

### 6.3.3. Les stagiaires du module 2 « MR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

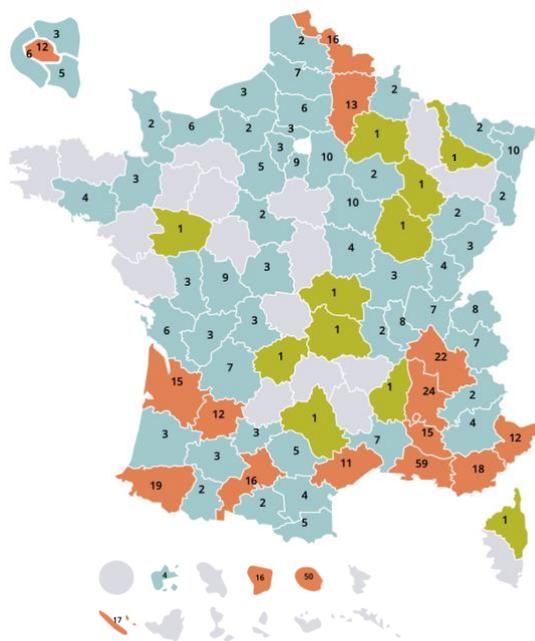


Les stagiaires ayant suivi le module 2, option « médiation restaurative », depuis sa création en 2015 sont au nombre de **597**, tous profils confondus.

Le nombre de professionnels formés à la MR est moins important que celui des formés aux RDV-RCV, mais l'accroissement depuis 2020, plus particulièrement en 2023, permet de renforcer la couverture sur le territoire.

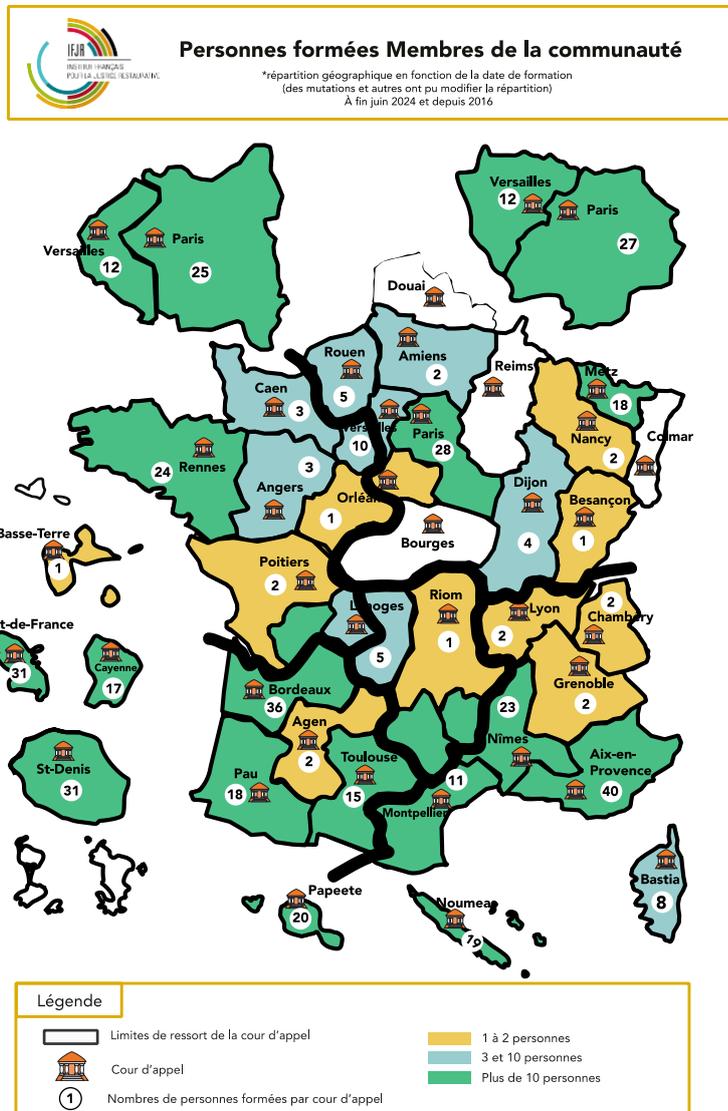
Il reste encore **23 départements n'ayant aucun professionnel formé** à ce type de mesure <sup>4</sup> (contre 25 en 2022 et 41 en 2021).

Le même constat d'une majorité d'agents de l'administration pénitentiaire peut être fait (316, soit 53% des stagiaires, contre 133 issus de l'aide aux victimes, soit 22%).



<sup>4</sup>. Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

### 6.3.4. Les stagiaires des formations à destination des bénévoles impliqués dans les programmes de justice restaurative



Les mesures de justice restaurative impliquent souvent des bénévoles. Ils incarnent la communauté qui est concernée, en plus des personnes victimes et auteures, par la commission d'une infraction et plus largement par le phénomène criminel.

Il est important que ces personnes, tout en restant « elle-même » dans toutes leurs spécificités et diversités et leur naturel également, puissent intervenir de manière adéquate dans ces mesures.

C'est pourquoi, dès 2016, l'IFJR et ses partenaires ont proposé des formations spécifiques pour :

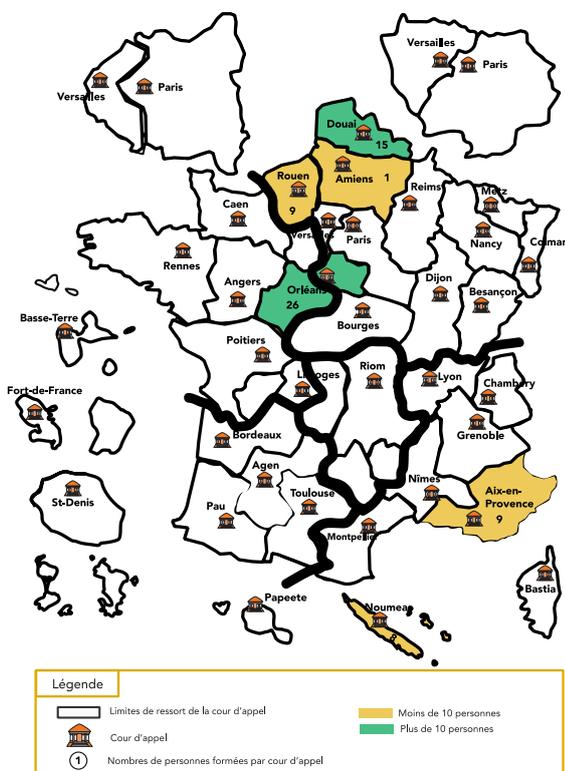
- Devenir Membre de la Communauté dans les RDV-RCV : 428 personnes formées depuis 2016, dont 21 en 2023 ;
- Devenir Bénévole de la Communauté dans les CSR-CAR : 75 personnes formées depuis 2017, dont 16 en 2023.

A ce jour, la plupart des cours d'appel disposent de bénévoles formés « Membre de la Communauté » (sauf Bourges, Colmar, Reims), ce qui est très positif pour la mise en œuvre concrète des mesures de RDV-RCV (qui nécessitent 2 membres de la communauté par session).

Toutefois, il reste encore de fortes disparités et plusieurs Cours d'appel ne disposent pas du nombre suffisant de personnes formées.

Par ailleurs, pour nombre d'entre eux, la formation peut avoir été suivie depuis longtemps et une « remise à niveau » peut être souhaitable, surtout lorsque le bénévole formé n'a pas pu exercer cette fonction après la formation et régulièrement ensuite.

**Personnes formées Bénévoles de la communauté**  
De 2017 à 2023



• Pour ce qui est des Bénévoles de la Communauté dans les CSR-CAR, le constat est tout autre. Il reste encore très peu de territoires disposant d'un nombre suffisant de bénévoles formés, mais ce nombre est en cohérence avec les programmes existants et actifs.

A ce jour, seules les cours d'appel de Aix en Provence, Douai et Rouen ont à la fois des animateurs CSR-CAR formés et des Bénévoles de la Communauté formés.

## 6.4. Les partenariats pour la mise en œuvre des formations

### 6.4.1. Les organismes de formation

Les formations conduites par l'IFJR le sont le plus souvent en partenariat avec d'autres organismes de formation.

3

Organismes de formation partenaires :



Les partenaires traditionnels de l'IFJR sont France Victimes, avec qui les premières formations en justice restaurative ont été mise en œuvre (depuis 2011) et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ÉNAP – depuis 2015).

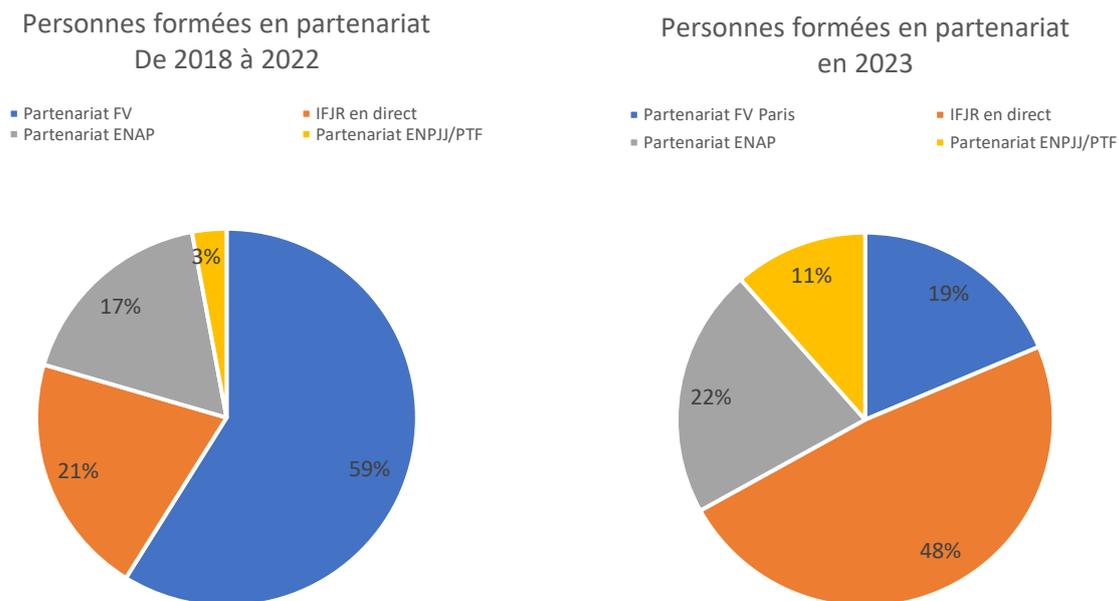
Les formations avec l'ÉNAP, en 2019 et 2020, ont été mises en œuvre dans le cadre d'un marché public, prolongé jusqu'à la fin du premier trimestre 2021 (en raison de l'impossibilité de rattraper l'ensemble des formations annulées en raison de l'épidémie de COVID 19).

En 2018, l'IFJR a initié un nouveau partenariat avec l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) pour la formation des agents de la PJJ, dans le cadre de l'expérimentation

nationale initiée par la DPJJ. Depuis, l'IFJR intervient dans le cadre de la formation « Module de base » et propose 2 « Modules complémentaires », tant sur le site central à Roubaix ou au sein des Pôles Territoriaux de formation (PTF).

L'IFJR intervient à la demande de ces organismes de formation partenaires, en leurs locaux.

Jusqu'en 2022, pratiquement 2 tiers des formés l'ont été dans le cadre du partenariat avec France Victimes.



Depuis le dernier trimestre 2023, France Victimes sollicite l'IFJR pour animer des formations uniquement dans les locaux de la Fédération à Paris.

Sur le reste du territoire, les associations d'aide aux victimes sont désormais en lien direct avec l'IFJR pour la mise en place des sessions de formation.

En 2023, le partenariat avec les 3 organismes de formation partenaires représente 52% des formés, en 21 sessions (sur 44).

#### 6.4.2. Les partenaires institutionnels

En 2020, l'IFJR a engagé avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux un partenariat destiné à encourager le développement des programmes de JR auprès des services pénitentiaires de la DISP. Ce partenariat inclut des formations à la JR qui ont pu être en partie mises en œuvre au cours de l'année, au cours de l'été puis en visioconférence.

En 2021, ce partenariat a été complété par un partenariat similaire avec la DISP de Toulouse.

En 2022, ce partenariat a été déployé avec les DISP de Lille et la DISP de Dijon, ainsi qu'avec la DT PJJ du Var (83).

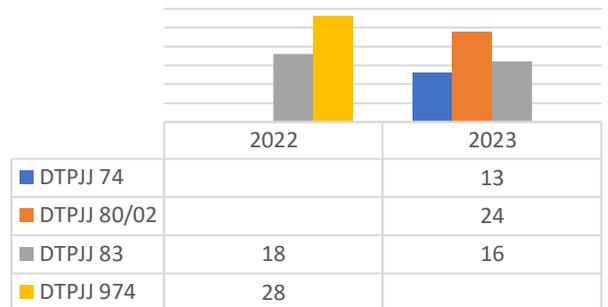
En 2023, l'IFJR a aussi animé des formations à la demande de la DISP de Marseille, ainsi que de la DTPJJ Somme-Aisne (80-02) et la DTPJJ Les Savoie (74).

L'IFJR intervient ici en délocalisé, dans les locaux mis à disposition par les partenaires.

Personnes formées en direct par l'IFJR à la demande des DISP



Personnes formées en direct par l'IFJR à la demande des DT PJJ



## 6.5. La certification Qualiopi

L'IFJR a initié en 2022, une démarche en vue de la certification de son organisme de formation.

Depuis septembre 2023, l'IFJR est détenteur de la certification Qualiopi (marque à laquelle font référence notamment les OPCO pour le financement des formations).

Cette certification atteste de l'IFJR est en conformité avec les 7 critères du référentiel :

1. Information du public
2. Adaptation du programme aux besoins
3. Adaptation de la prestation aux apprenants
4. Mise à disposition de moyens adaptés
5. Intervention de personnels qualifiés
6. Veilles règlementaire / métier / pédagogique
7. Amélioration permanente.



Cette certification implique davantage de process à respecter et d'éléments de preuve à conserver, ce qui a nécessité une adaptation des méthodes de travail au sein de l'ensemble de l'équipe de l'IFJR.

Elle est valable 3 ans, conditionnée à un audit intermédiaire.

## 7. LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Comme chaque année, l'IFJR a pris part à diverses actions conduites par le Forum Européen pour la Justice restaurative :

- L'Institut fait partie, depuis 2020, du groupe de formateur.rice.s identifiés par le Forum sur diverses thématiques en lien avec la JR et son développement ;
- L'IFJR, représenté par Noémie Micoulet coordinatrice de l'antenne sud-est, fait partie du groupe de travail « *violences de genre et justice restaurative* »<sup>5</sup>.

Ce groupe vise à produire un document synthétique présentant les potentialités de la JR dans ce domaine, à favoriser les échanges et les mises en commun d'expériences, notamment en vue de formations spécifiques et plus généralement favoriser l'émergence de projets.

---

<sup>5</sup> <https://www.euforumj.org/en/working-group-gender-based-violence>

**Rapport d'activité 2023**

Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

66 pages – Tous droits réservés – Juin 2024